

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-379

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, MM. CHATELAIS, TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 500 €, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Association des anciens combattants de Saint Hilaire Petitville (50)	Acquisition d'un drapeau	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-380

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, MM. CHATELAIS, TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux animations locales, un montant total de subventions de 1 500 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association les Ailes de Bréville	Fête de l'aérodrome les 18 et 19 septembre 2010 à Bréville sur mer (50)	500 €
Rotary Club de Bagnoles de l'Orne	Fête de l'Âne le 27 juin 2010 à Bagnoles de l'Orne	1 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-381

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, MM. CHATELAIS, TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, un montant total de subventions de 33 500 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association prix Femmes dans la ville	Prix Femmes dans la ville 2010	1 500 €
Association la Semaine Acadienne	5 ^{ème} édition de la semaine acadienne du 8 au 15 août 2010 à Saint Aubin sur Mer	2 000 €
Ville de Bayeux	24 ^{ème} édition des Médiévales les 2 et 3 juillet 2010	10 000 €
Association Off	11ème édition du festival off-courts du 3 au 11 septembre 2010 à Trouville sur Mer	20 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-382

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, MM. CHATELAIS, TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, un montant total de subventions de 7 000 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Sportive de la Police de Caen	Championnat régional de Beach Volley le 24 juin 2010 à Ouistreham	500 €
Entente Sportive de la Police Municipale de Caen	Participation au 25ème Championnat de France de cross country les 30 et 31 octobre 2010 en Guadeloupe	500 €
Office de Tourisme du Canton de Montmartin Sur Mer (50)	Randonnée pédestre aquatique le long de la côte à Hauteville sur Mer le 7 août 2010	500 €
Entente sportive Forges Radon Vingt Hanaps (61)	40ème anniversaire du club de football le 29 mai 2010	500 €
Football Club Féminin du Nord Cotentin	Championnat du monde militaire de football féminin du 9 au 20 juin 2010 à Cherbourg	1 000 €
Comité d'organisation de la Translutine	20 ^{ème} édition de la Translutine le 31 juillet 2010 à Luc sur Mer	1 000 €
Roller Skating Hockey Caen	Journées tous en Roller les 15 et 16 mai 2010 à Caen	1 500 €
Union des Journalistes de Sport en France	Trophée des Normands le 14 juillet 2010 à Bayeux	1 500 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour l'Association Sportive de la Police de Caen, l'Entente Sportive Forges Radon Vingt Hanaps, le Football Club Féminin du Nord Cotentin et le Roller Skating Hockey Caen ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-383

sur l'exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, MM. CHATELAIS, TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 8 abstentions (M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS),

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats,
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-384

**sur la Direction des Bâtiments Régionaux : participation des maîtres d'œuvres aux jurys
et commissions – modification du tarif des indemnités**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, MM. CHATELAIS, TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 08-513 du 19 juin 2008, afin d'adapter les honoraires et frais de déplacements dans le cadre de la participation des maîtres d'oeuvres au jurys de concours, commissions jury et commissions techniques afférents aux opérations patrimoniales de la Région et de les fixer comme suit :

- Architectes : 350 € nets par demi-journée plus frais de déplacement (0,50 €/km) versés à l'Ordre des Architectes,
- Bureaux d'études : 350 € nets par demi-journée plus frais de déplacement (0,50 €/km) versés aux participants ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-385

**sur l'aménagement du territoire : maillage du territoire et pays et agglomérations –
conventions territoriales 2007-2013**

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, MM. CHATELAIS, TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déroger aux dispositions de la délibération n°07-453 du 6 juillet 2007 concernant la date limite du 31 décembre 2010, en supprimant cette date butoir, pour la transmission des demandes de versement au titre des opérations « maillage » pour permettre ainsi l'application du règlement général des subventions régionales de réalisation des travaux dans les 4 ans ; aucune prorogation de ce délai de 4 ans ne sera accordée ;

- d'affecter sur l'APCPER - 5UCPER « Conventions territoriales pays, agglo, PNR, Caen métropole 07/13 » de 28 440 000 €, votée en 2008, un montant global de 127 766 €, ventilé comme suit :

- 30 766 € au titre du dossier CP5U8124SI « convention de programmation du pays de la Baie du Mont-Saint-Michel »,

- 97 000 € au titre du dossier CP5U8135SI « convention de programmation du pays du Perche » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe 1 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le projet d'espace VTT de la Vallée de la Sée de la convention territoriale du pays de la Baie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention de programmation avec le pays d'Auge Expansion, joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-386

sur l'aménagement du territoire : aide au fonctionnement de l'Agence d'Etudes d'Urbanisme de Caen-Métropole (AUCAME)

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, MM. CHATELAIS, TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AECPER – 5UCPER « convention territoriale pays, agglos 2007-2013 » de 7 560 000 € votée en 2008, un montant global de 45 000 € au titre du dossier CP5U8401SF pour la convention avec l'AUCAME ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 45 000 € à l'Agence d'Urbanisme Caen-Métropole, pour l'année 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution correspondante avec l'AUCAME, jointe en annexe ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-387

sur l'aménagement du territoire : partenariat avec l'IUT d'Alençon - attribution de subvention pour l'année 2010

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, MM. CHATELAIS, TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB – 5USPLA « Etudes et planification aménagement du territoire » de 300 000 € votée en 2010, un montant de 3 000 € au titre du dossier 10UETUDESF « Etudes et planification » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre du programme « Etudes et planification », une subvention de 3 000 € à l'IUT d'Alençon, pour la réalisation des enquêtes d'investigation monographiques du département « Carrières sociales » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-388

sur l'aménagement du territoire : Société Publique Locale d'Aménagement « Caen-Presqu'île » - Groupement de commandes pour un mandat d'études sur la zone dite de la « Presqu'île portuaire »

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, MM. CHATELAIS, TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les communes de CAEN, MONDEVILLE et HEROUVILLE-SAINT-CLAIR, la Communauté d'Agglomération de Caen-La-Mer, la Région Basse-Normandie et le Syndicat mixte des Ports Normands Associés ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-389

sur l'environnement : Parcs Naturels Régionaux – Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, MM. CHATELAIS, TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Parcs Naturels Régionaux » de 2 050 000 € votée en 2010, un montant de 108 933 € au titre du dossier 10PNRNF « Parcs Naturels Régionaux » sous-dossier « Parc des marais »

- sur l'APSUB « Parcs Naturels Régionaux » de 350 000 € votée en 2010, un montant de 104 826 € au titre du dossier 10PNRRI « Parcs Naturels Régionaux » sous-dossier « Parc des marais » ;

- d'attribuer au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, conformément à l'annexe jointe, les subventions suivantes :

* sur le chapitre 937 du Budget de la Région

- 3 000 € pour la filière bois-énergie : étude petit boisement,
- 14 000 € pour la signalétique-signalisation,
- 14 000 € pour les rendez-vous du Parc,
- 51 600 € pour la mise en œuvre de la politique d'éducation à l'environnement,
- 2 500 € pour la Plan Climat Energie Territorial : déplacement doux,
- 1 600 € pour le réseau de mesure,
- 1 550 € pour le réseau de mesure : téléphonie,
- 2 500 € pour l'analyse d'eau – contrat global pour l'eau de la Côte Est du Cotentin,
- 1 303 € pour l'étude de l'utilisation des marais par les chauves-souris,
- 14 880 € pour la valorisation touristique des patrimoines,
- 2 000 € pour le développement d'une nouvelle approche de l'habitat : veille technique et formation à la construction en terre,

* sur le chapitre 907 du Budget de la Région

- 16 000 € pour la signalétique et la signalisation,
- 1 903 € pour l'équipement du jardin pédagogique des Ponts d'Ouve,
- 4 926 € pour l'achat d'un désherbeur thermique,
- 67 000 € pour la politique Terre-Chaume,

- 4 000 € pour l'acquisition de matériel informatique,
 - 5 997 € pour l'aménagement du parking, pelouse et observatoire des Ponts d'Ouve,
 - 5 000 € pour le développement d'une nouvelle approche de l'habitat : veille technique et formation à la construction en terre ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives susvisées ;
 - de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'ensemble de ces dossiers ;
 - d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 10-390

sur l'environnement : Parcs Naturels Régionaux – Parc Naturel Régional du Perche

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, MM. CHATELAIS, TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Parcs Naturels Régionaux » de 2 050 000 € votée en 2010, un montant de 167 579 € au titre du dossier 10NPNRF « Parcs Naturels Régionaux » sous-dossier « Parc du Perche »

- sur l'APSUB « Parcs Naturels Régionaux » de 350 000 € votée en 2010, un montant de 24 226 € au titre du dossier 10PNRRI « Parcs Naturels Régionaux » sous-dossier « Parc du Perche » ;

- d'attribuer au Parc Naturel Régional des Marais du Perche, conformément à l'annexe jointe, les subventions suivantes :

* sur le chapitre 937 du Budget de la Région

- 21 300 € pour le programme pédagogique auprès des scolaires,
- 9 300 € pour le programme pédagogique auprès du grand public,
- 12 000 € pour l'appui aux filières agricoles identitaires et de qualité, promotion et commercialisation,
- 5 000 € pour les reportages photographiques et l'acquisition d'ouvrages et revues spécialisées,
- 6 000 € pour les inventaires écologiques intercommunaux dans l'Orne,
- 6 400 € pour la Porte d'entrée du Perche,
- 5 000 € pour la plantation de haies champêtres,
- 35 000 € pour optimiser et professionnaliser les outils d'accueil et les réseaux d'acteurs touristiques,
- 20 000 € pour l'étude de positionnement – charte graphique,
- 38 879 € pour le programme « média pour le territoire – valorisation du territoire et des acteurs »,
- 2 000 € pour le développement agricole durable,
- 3 700 € pour « Etre un site accueillant pour tous les publics »,
- 3 000 € pour les publications sur le patrimoine culturel du Perche,

* sur le chapitre 907 du Budget de la Région

- 5 000 € pour le programme aménagement-gestion : restauration de mares,
- 8 340 € pour réaliser des films sur le Perche pour la salle de projection,

- 4 180 € pour le développement du site agricole,

- 6 706 € pour la sécurisation du manoir et l'éclairage ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives susvisées ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-391

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, MM. CHATELAIS, TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APCPER « Lutter contre les changements climatiques » de 22 100 000 € votée en 2008, un montant global de 930 183 €, au titre du dossier CP5N5110SI « Plan Climat INV CPER », ventilé comme suit :

- . 191 895 € pour les économies d'énergie,
- . 738 288 € pour les énergies renouvelables,

- sur l'AECPER « Lutter contre les changements climatiques » de 3 900 000 € votée en 2008, un montant global de 129 403 € au titre du dossier CP5N5110SF « Plan Climat FONCT CPER », pour les économies d'énergie ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

❑ au titre du dossier « Economie d'énergie »

Diagnostic énergétique

- 93 650 € à l'Association Terre d'Avenir à Caen (Calvados), pour la mise en place d'un Système de Management Environnemental pour 17 exploitations agricoles (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 187 300 € HT),

- 630 € à la commune de Noyers-Bocage (Calvados), pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique de l'ancien presbytère (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 900 € HT),

- 630 € à la commune de Villers-Bocage (Calvados), pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique de l'école de musique (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 900 € HT),

- 1 715 € à la commune de Saint-Sylvain, pour la réalisation d'un diagnostic énergétique de la salle polyvalente (37,5 % de la dépense subventionnable s'élevant à 4 550 € HT),

HQE – Défi'BAT

- 5 600 € à la Communauté de Communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche), pour une AMO BBC, pour la réalisation d'une médiathèque (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 8 000 € HT),

FORES

- 42 510 € à l'Office Public d'Aménagement du Calvados à Caen, pour la construction de 23 logements collectifs THPE à Pont-Farcy,

- 47 160 € à Logipays à Caen, pour la construction de 8 logements neufs BBC à Amfreville,

❑ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 8 824 € à la SCEA La Beltière à Saint-Martin-le-Bouillant (Manche), pour l'acquisition d'une chaudière bois et d'un mini réseau de chaleur (28,35 % de la dépense subventionnable s'élevant à 31 111 € HT),

Solaire thermique

- 1 260 € au GAEC Le Grand-Haze à Bellou-en-Houlme (Orne), pour la réalisation d'une étude diagnostic de séchage en grange de fourrage,

- 16 100 € au bénéficiaire mentionné dans le tableau joint en annexe 1, pour la production d'eau chaude solaire dans 20 logements sociaux BBC à Cormelles-le-Royal,

- 31 004 € aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 1, pour l'installation de sècheurs solaires,

Photovoltaïque Pro

- 45 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale mentionnés dans le tableau joint en annexe 2, pour l'installation de panneau photovoltaïques dans des exploitations agricoles,

Eolien individuel

- 4 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, mentionnés dans le tableau joint en annexe 3, pour l'installation d'éoliennes individuelles,

Géothermie individuelle

- 2 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, mentionnés dans le tableau joint en annexe 4, pour l'installation de pompes à chaleur dans des habitations principales,

Dispositif chèque

- 290 300 € aux bénéficiaires du « Chèque éco-énergie Basse-Normandie », mentionnés dans le tableau joint en annexe 5, pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, d'une chaudière bois, de panneaux photovoltaïques, la réalisation d'une étude ou de travaux d'isolation (2010-05),

- 339 800 € aux bénéficiaires du « Chèque éco-énergie Basse-Normandie », mentionnés dans le tableau joint en annexe 6, pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, d'une chaudière bois, de panneaux photovoltaïques, la réalisation d'une étude ou de travaux d'isolation (2010-06),

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

❑ au titre du dossier « Economie d'énergie »

- 123 403 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie à Caen, pour l'animation de deux opérations collectives pour des entreprises bas-normandes : management environnemental, diagnostic énergétique et Bilan Carbone® (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 246 806 €),

- 6 000 € au GAB 50, pour l'organisation du pôle énergie lors de la fête bio à Bréville-sur-Mer (Manche), les 12 et 13 juin prochains (75 % de la dépense subventionnable s'élevant à 8 000 € HT) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- de modifier :

- la délibération n° 10-63 du 5 février 2010, en remplaçant le nom du bénéficiaire EARL Les Vergers de la Reinette par la SCI Le Verger de la Reinette,

- la délibération n° 10-186 du 5 mars 2010 en remplaçant la dépense subventionnable de 156 500 € par 81 500 € pour le dossier YOYOCAR à Caen – animation du service autopartage ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-392

sur l'environnement : air et déchets

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, MM. CHATELAIS, TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Environnement Air et Déchets » de 30 000 € votée en 2010, un montant de 10 000 € au titre du dossier 10NQUALAII « Qualité de l'air »,

- sur l'AESUB « Environnement Air et Déchets » de 110 000 € votée en 2010, un montant de 50 000 € au titre du dossier 10NQUALAIF « Qualité de l'air » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 907 du Budget de la Région

- 10 000 € à l'Association Air Com, pour le renouvellement du matériel de mesure, au titre du dossier « Qualité de l'Air »,

* sur le chapitre 937 du Budget de la Région

- 50 000 € à l'Association Air Com, pour le fonctionnement de l'année 2010, au titre du dossier « Qualité de l'Air » ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,

- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-393

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, MM. CHATELAIS, TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APCPER « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 10 000 000 € votée en 2008, un montant de 28 090 € au titre du dossier CP5N5210SI « Milieux aquatiques Connaître Eduquer » sous-dossier « actions bassins versants »,

- sur l'APSUB « Préserver les ressources en eau » de 720 000 € votée pour 2010, un montant de 169 € au titre du dossier 10NEAUPOTI « Eau Potable AP »,

- sur l'AECPER « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 5 050 000 € votée en 2008, un montant global de 23 930,33 € au titre du dossier CP5N5210SF « Milieux Aquatiques Connaître et Eduquer » sous-dossier « actions bassins versants » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 907 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » CPER

- 10 530 € à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pour une étude préalable à des travaux de renaturation de la Vire, pour un montant subventionnable de 35 100 €,

- 17 560 € à la Communauté de Communes de Saint-James, pour la tranche 2010 du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau de la Sélune amont, pour un montant subventionnable de 59 534 €,

au titre de la politique de l'eau hors CPER

- 168 € aux bénéficiaires du remboursement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie, pour un montant subventionnable de 2 615 €, conformément au tableau joint en annexe,

- 1 € aux bénéficiaires de la Commission Permanente du 28 mai 2010, en complément des 917 € déjà attribués,

*** sur le chapitre 937 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » CPER

- 3 300 € au Syndicat Mixte du Val de Vire, pour une étude dans le cadre du SAGE de la Vire, pour un montant subventionnable de 11 000 €,

- 1 762,19 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne, pour une étude dans le cadre des SAGE de l'Orne et de la Seulles, pour un montant subventionnable de 35 243,73 €,

- 18 868,14 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, pour une étude dans le cadre du SAGE de la Douve et de la Taute, pour un montant subventionnable de 64 780,24 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- . sur proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-394

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, MM. CHATELAIS, TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Agir pour un développement durable » de 635 000 €, votée en 2010, un montant de 129 000 €, ventilé comme suit :

- 9 000 € au titre du dossier 10NEDUCENF « Education au développement durable », sous-dossier « Communication et information »,
- 100 000 € au titre du dossier 10NAG21REF « Agenda 21 régional »,
- 20 000 € au titre du dossier 10NAG21LOF « Agendas 21 locaux » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 6 000 € à l'Association Les Petits Débrouillards Normandie, pour l'organisation du festival de la biodiversité, sur un montant subventionnable de 69 000 €,

- 3 000 € à l'Association « Mange ta soupe ! », pour l'organisation de la deuxième semaine de la soupe, sur un montant subventionnable de 17 000 €,

- 10 000 € à la Communauté de Communes du Pays Hayland, pour l'appui à l'élaboration de son Agenda 21 local,

- 10 000 € à la Communauté de Communes de Saint-James, pour l'appui à l'élaboration de son Agenda 21 local ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2010-2011 entre la Région Basse-Normandie, l'ADEME et l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES), jointe en annexe 1,

- la Charte de l'Espace Régional de Concertation pour l'Education à l'Environnement et au Développement Durable de Basse-Normandie, jointe en annexe 2,

- deux conventions d'aide à l'ingénierie territoriale pour l'élaboration d'Agendas 21 locaux avec les Communautés de Communes de Saint-James et du Pays Hayland, selon le modèle de convention-type approuvé par l'Assemblée Plénière du Conseil Régional des 19 et 20 mars 2009 (délibération n° 09-20),

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-395

**sur les communications et les transports ferroviaires : Avenant n° 3 Contrat Annuel
d'Objectifs – sensibilisation au tourisme des agents de la SNCF**

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, MM. CHATELAIS, TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention maximale de 8 720 € à la SNCF, au titre de la mise à disposition d'agents SNCF relative à une formation « tourisme » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 3 au Contrat Annuel d'Objectifs TER 2010 correspondant,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-396

sur les communications et les transports ferroviaires : gamme tarifaire du réseau TER de Basse-Normandie – évolutions relatives aux titres intermodaux et plan de déplacements d’entreprise de la poste

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, MM. CHATELAIS, TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Viacités, Kéolis et la SNCF, l'avenant n° 1 aux conventions relatives à la mise en œuvre de tarifications spécifiques intermodales appelées Liber'ter Plus et Boos'ter Plus pour les usagers du réseau urbain de l'agglomération caennaise et du réseau TER de Basse-Normandie,

- avec la Ville de Lisieux, Kéolis et la SNCF, l'avenant n° 1 à la convention relative à la mise en place d'une tarification spécifique intermodale appelée Liber'ter Plus pour les usagers du réseau urbain de Lisieux et du réseau TER de Basse-Normandie,

- avec la Communauté Urbaine de Cherbourg, Kéolis et la SNCF, la convention relative à la mise en œuvre de tarifications intermodales appelées Liber'ter Plus et Boos'ter Plus, pour les usagers du réseau urbain de la Communauté Urbaine de Cherbourg et du réseau TER de Basse-Normandie,

- avec la Communauté Urbaine d'Alençon, Kéolis et la SNCF, l'avenant n° 2 à la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification spécifique intermodale appelée Liber'ter Plus pour les usagers du réseau urbain d'Alençon et du réseau TER de Basse-Normandie,

- avec la Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise, la SNCF et Véolia, l'avenant n° 3 à la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification spécifique intermodale appelée Liber'ter Plus pour les usagers du réseau urbain de l'agglomération Saint-Loise et du réseau TER de Basse-Normandie,

- avec les représentants de La Poste et de la SNCF, la convention de partenariat « Plan de déplacements d'Entreprise » de la délégation régionale de Basse-Normandie du groupe La Poste,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-397

**sur les communications et les transports ferroviaires : programme INTERREG IV B
Espace Atlantique – Programme START et plateforme internet d'information
multimodale régionale www.commentjyvais.fr**

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, MM. CHATELAIS, TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Exploitation » de 61 974 275 € votée en 2010, un montant de 120 000 € au titre du dossier 10 QBFECONV « convention TER » ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, un montant de 120 000 € à la SNCF, pour les développements du site d'information multimodale et de la communication associée ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant n° 19 à la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-398

sur les communications et les transports ferroviaires : La Basse-Normandie : une Vélo-Région

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, MM. CHATELAIS, TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur :

- l'AESUB « Vélos-urbains » de 100 000 € votée en 2010, un montant de 9 000 € au titre du dossier 10QBRVF « Vélos AE »,

- l'APSUB « Vélos-Urbains » de 500 000 € votée en 2010, un montant de 4 500 € au titre du dossier 10QBRVI « Vélos AP » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 938 du Budget de la Région :

- une subvention forfaitaire de 6 000 € à l'Association Musiques en herbe, pour l'organisation de manifestations lors du festival « Art'zimutés » ; cette subvention sera versée en une seule fois, sur demande de versement de subvention de l'Association accompagnée d'un état des dépenses réalisées certifié,

- 3 000 € à l'Amicale pour la mise en valeur de la voie ferrée de Caen à Flers (ACF), pour soutenir l'activité vélorail, au titre des dépenses de fonctionnement,

* sur le chapitre 908 du Budget de la Région :

- 4 500 € à l'Amicale pour la mise en valeur de la voie ferrée de Caen à Flers (ACF), pour soutenir l'activité vélorail ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Amicale pour la mise en valeur de la voie ferrée de Caen à Flers (ACF), la convention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-399

sur les aéroports : travaux aéroport investissement – aéroport de Bréville-sur-Mer

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, MM. CHATELAIS, TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Travaux Aéroports » de 1 100 000 € votée en 2010, un montant de 500 000 € au titre du dossier 10QASYNDEI « Aéroport AP » ;
- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 500 000 € à l'Etat, pour la construction de la base d'hélicoptère de la sécurité civile prévue sur le site de l'aérodrome de Bréville-sur-Mer ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-400

sur la promotion nautique : 20 ans Bisquine La Granvillaise - du 24 au 26 septembre 2010

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, MM. CHATELAIS, TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Promotion Nautique » de 460 000 € votée en 2010, un montant de 4 200 € au titre du dossier 10MPROMOF « Promotion Nautique AE » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 4 200 € à l'Association des Vieux Gréments Granvillais (AVGG), pour l'organisation de la fête des 20 ans de La Bisquine du 24 au 26 septembre 2010 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-401

sur la promotion nautique : Salon Boat Expo, Ouistreham du 3 au 5 septembre 2010

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, MM. CHATELAIS, TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Promotion Nautique » de 460 000 € votée en 2010, un montant de 10 000 € au titre du dossier 10MPROMOF « Promotion Nautique AE » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 10 000 € à l'Association ACTIMER, pour l'organisation du Salon nautique Boat Expo à Ouistreham, qui se déroulera du 3 au 5 septembre 2010 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-402

**sur le développement numérique du territoire : subvention régionale pour la formation
des animateurs des Espaces Publics Numériques en Basse-Normandie**

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, MM. CHATELAIS, TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 1 674,40 € à la Commune de Turlaville, pour l'aide à la formation de son animateur, sur un montant éligible de 2 093 €, soit 80 % d'intervention,

- 4 248,19 € à l'Association Escalé, pour l'aide à la formation de son animateur, sur un montant éligible de 5 310,24 €, soit 80 % d'intervention ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-403

**sur le développement numérique du territoire : adhésion de la Région Basse-Normandie
à l'Association CRÉATIF (Collectif des Réseaux d'Accès aux Technologies de
l'Information en France)**

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, MM. CHATELAIS, TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les statuts de l'Association CRÉATIF, joints en annexe, permettant l'adhésion à l'association précitée et le règlement de la cotisation fixée à 1 000 € pour l'année 2010 ;
- de désigner le Centre de ressources des EPN au sein de la Direction du développement numérique du territoire comme correspondant régional de cette association ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-404

sur le développement numérique du territoire : convention financière relative au réseau régional haut débit VIKMAN

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le modèle financier du réseau régional VIKMAN ci-dessous :

Frais fixes (en €)		Montant annuel
Droit d'accès		800
Forfaits raccordement	Cascade	100
	Direct	400
	Plaque	2 800
Frais variables (en €)		
Contributions spécifiques	Débit de 2Mbs	900
	Débit de 10 Mbs	1 800
	Débit de 100 Mbs	4 000
	Plaque (1Gbs)	9600/nombre de sites composant la plaque

- d'autoriser le Président :

- à signer une convention d'une durée de trois ans avec chaque utilisateur du réseau régional VIKMAN correspondante,
- à émettre annuellement des titres de recettes d'un montant correspondant au modèle financier joint en annexe,
- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-405

sur le développement numérique du territoire : convention relative à l'hébergement de la collecte des collèges du département du Calvados au réseau régional haut débit VIKMAN

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention relative à l'hébergement de la collecte des collèges du département du Calvados au réseau régional haut débit VIKMAN, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-406

sur le développement numérique du territoire : Programme pluriannuel d'inventaire, d'informatisation et de numérisation des musées membres du Réseau des musées de société en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 71 683 €, aux 7 porteurs de projets mentionnés dans le tableau joint en annexe, au titre de l'appel à projet 2010 du programme pluriannuel d'inventaire, d'informatisation et de numérisation des musées membres du Réseau des musées de société en Basse-Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 10-407

sur le logement : réhabilitation de l'habitat

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB 5VLOGO « Logement opérations développement local » de 400 000 € votée pour 2010 et ajustée à 410 000 €, un montant de 490 € au titre du dossier 10VLOGEMEI « opérations de développement local AP », correspondant à la demande de l'ANAH pour la SCI PELISSE ;

- d'attribuer, sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre de la réhabilitation de l'habitat privé, à l'ANAH, les subvention suivantes :

- 400 000 € au titre de l'année 2010 de la convention pour la gestion des aides de l'habitat privé entre la Région Basse-Normandie et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) 2009-2011,

- 490 € pour la SCI PELISSE, dans le cadre de travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier :

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-408

sur le logement des jeunes

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB - 5VJEUN « logement des jeunes » de 200 000 € votée en 2010, un montant de 65 000 € au titre du dossier 10VLOGJEUF « logement des jeunes » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre du logement des jeunes, les subventions suivantes :

- 10 000 € au CLLAJ de Saint-Lô,

- 10 000 € au CLLAJ de Coutances,

- 45 000 € à l'AOLTJ ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions correspondantes avec l'AOLTJ, les CLLAJ de Saint-Lô et Coutances et la Mission Locale du Centre Manche, conformément à la convention-type jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-409

sur le soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 5HPSOLID-A « actions de solidarités » de 197 487 € votée en 2010, un montant de 2 000 € au titre du dossier 10HPREVSAF « actions de prévention pour la santé AE » sous-dossier 10HSOLIDAR « actions de solidarités AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, au titre du soutien aux actions de solidarités, les subventions suivantes :

BENEFICIAIRE	NATURE DE L'OPERATION	SUBVENTION REGION
Association Santé Prévention Information du Calvados (ASPIC) 21 Rue d'Isigny 14000 CAEN	Proposer un accompagnement et une médiation de la rencontre entre un ou une détenue et sa famille dans le cadre individuel et/ou collectif à l'intérieur du lieu de détention	1 500 €
Association Culturelle et Sportive de la Folie Couverte 3 rue des Acadiens 14000 CAEN	Pour l'organisation sur le quartier de la Folie-Couverte à Caen, d'un festival de bande dessinée « Bulles en Folie » les 19 et 20 juin 2010.	500 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-410

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer pour un montant de 8 249,10 €, la facture correspondant au dossier figurant en annexe, en prélevant sur la dotation globale de 120 000 € votée en mars 2009 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans le département du Calvados, les modalités de paiement seront détaillées dans une convention spécifique ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-411

sur le foncier

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB – 5UFON « Foncier aménagement du territoire » de 1 200 000 € votée en 2010, un montant de 373 866 € au titre du dossier 10UEPFN21 – FONCIER AP ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 373 866 € à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, correspondant au fonds friche, répartie conformément à l'annexe jointe ;

- de fixer pour l'EPFN, les modalités de versement d'avances suivantes :

- * une première avance de 30 % du montant de l'estimation financière au démarrage des études ou des travaux des opérations inscrites à un programme d'intervention, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie,

- * une deuxième avance de 30 % quand les dépenses effectives dépasseront 30 % de l'estimation initiale des opérations, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour les dossiers Diagnostic à coût partagé figurant en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-412

sur le Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle : outils de pilotage et d'animation du PRDFP – Enquête Insertion Vie Active/Insertion Professionnelle des Apprentis (IVA/IPA)

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 120 400 € votée en 2010, un montant de 20 000 € au titre du dossier 10JPOUTILS « Outils de Pilotage et d'animation du PRDFP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme outils de pilotage et d'animation du PRDFP, une subvention de 20 000 € au GIP-FCIP de Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention bilatérale Région/Rectorat, joint en annexe 1,

- l'avenant n° 1 à la convention bilatérale Région/Université, joint en annexe 2,

- l'avenant n° 1 à la convention bilatérale Région/DRAAF, joint en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-413

sur l'éducation, la culture, la jeunesse et les sports, l'environnement et le développement durable, les transports, le patrimoine : financement des opérations de l'Appel à Projets Régional (APR) 2010-2011

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

*au titre de la première programmation du budget participatif pour l'année 2010-2011, conformément aux annexes 1 et 2

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, 59 subventions d'un montant total de 354 605,64 € représentant un premier versement de 265 954,23 € ;

- de rejeter les actions présentées en annexe 2 ayant reçu un avis défavorable ;

*au titre de la politique de l'environnement du développement durable

- d'affecter sur l'AE « Agir pour un développement durable » de 825 000 € votée en 2009, un montant de 22 750 € au titre du dossier « Education au développement durable », sous-dossier « Education et formation » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 22 750 € au Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE) de Basse-Normandie, pour coordonner l'accompagnement des établissements souhaitant élaborer un Agenda 21 scolaire, conformément à l'annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention entre la Région Basse-Normandie et le GRAINE de Basse-Normandie, jointe en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-414

sur la politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB « Politique éducative » de 2 620 799 € votée en 2010, un montant de 42 500 € au titre du dossier 10LBUDPARF « Budget participatif » ;

- d'affecter sur l'AESUB « Politique éducative » de 2 620 799 € votée en 2010, un montant de 42 500 € au titre du dossier 10LMOBILIF « Bourses de mobilité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région les subventions suivantes :

au titre du fonds social régional

- 12 subventions d'un montant total de 12 248,64 € conformément à l'annexe 1,

au titre de la mobilité internationale

- 236 bourses d'un montant de 426 € chacune, soit un montant total de 100 536 €, pour des élèves en Baccalauréat Professionnel ou Brevet de Technicien Supérieur, dans le cadre de stages obligatoires en entreprise pour l'année scolaire 2009-2010, conformément aux annexes 2, 3, 4, 5 et 6 ;

- de désigner Madame Monique CHERBONNEL, en qualité de deuxième personnalité qualifiée au Conseil d'Administration du LYP Robert de Mortain à Mortain, (annexe 7) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions d'utilisation des locaux des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) établies dans le cadre de l'article L 212-15 du code de l'Education, pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011 inclus,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-415

sur l'amélioration des conditions de vie dans les lycées : les équipements et le fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer :

* sur le chapitre 902 du Budget de la Région

au titre des équipements des lycées publics

- 377 subventions d'un montant total de 2 864 218,10 € pour les équipements pédagogiques, conformément à l'annexe 1,

- 5 subventions d'un montant total de 62 297,32 € pour les équipements de service général, conformément à l'annexe 2,

au titre des équipements et aménagements dans les lycées privés

- 62 subventions d'un montant total de 1 737 211,34 € pour les investissements pédagogiques des lycées privés sous contrat, soit pour les établissements privés :

- . 1 315 560,03 au titre de la Loi Astier, conformément à l'annexe 4,
- . 381 778,20 € au titre de la Loi Falloux, conformément à l'annexe 5,
- . 39 873,11 € pour les Maisons Familiales Rurales, conformément à l'annexe 6,

* sur le chapitre 932 du Budget de la Région

au titre des équipements et aménagements dans les lycées privés

- 51 subventions d'un montant total de 990 952 €, pour le versement du 3^{ème} trimestre de la part « personnel » du forfait d'externat des établissements privés sous contrat, conformément à l'annexe 3,

au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat

- 5 subventions d'un montant total de 106 487 € pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire, conformément à l'annexe 7,

- 1 subvention de fonctionnement d'un montant de 1 600 € pour une dotation de fonctionnement complémentaire au LP Victor Lépine à Caen, au titre de la section d'enseignement « coiffure » pour l'achat de têtes malléables, conformément à l'annexe 8 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- le protocole visant à mettre en place dans trois lycées expérimentaux, un partenariat entre le Conseil Régional et la Société ADRIA Normandie, afin de proposer aux lycéens une offre alternative nomade nutritionnellement équilibrée, fabriquée par les cuisines scolaires, joint en annexe 9,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-416

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 3 subventions d'un montant total de 17 000 €, conformément à l'annexe technique jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-417

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Actions de soutien à l'enseignement supérieur » de 1 770 500 € votée pour 2010, les montants suivants :

- . 20 000 € au titre du dossier 10ESDEMARF « offre de formation qualité aide au démarrage »,

- . 9 300 € au titre du dossier 10ESMOBINF « favoriser la mobilité des jeunes à l'international »,

- . 7 000 € au titre du dossier 10ESORUNF « ORFS et financement divers d'actions »,

- sur l'APSUB « Opération d'investissement enseignement supérieur » de 1 081 000 € votée en 2010, un montant de 462 000 € au titre du dossier 10ESDEMARI « offre de formation qualité aide au démarrage » ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 932 du Budget de la Région :**

au titre de l'aide à la mobilité internationale, conformément à l'annexe jointe,

- 8 600 € au Groupe FIM,

- 700 € à l'ESITC,

au titre de l'aide au fonctionnement des manifestations universitaires

- 7 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie,

au titre du soutien au fonctionnement

- 20 000 € à l'ADPESRANC,

*** sur le chapitre 902 du Budget de la Région :**

au titre de l'aide à l'investissement

- 31 000 € à l'ESITC,

- 400 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention signée le 25 mai 2010 entre la Région Basse-Normandie et l'Université de Caen Basse-Normandie,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-418

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention globale de 94 710 € à l'Association Pierre Noal, gestionnaire de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie – IFMK d'Alençon, pour la prise en charge des indemnités de stage et frais de déplacement des élèves masseurs kinésithérapeutes ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-419

sur la jeunesse et les sports : initiative cart'@too - changement de bénéficiaire

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier l'annexe à la délibération n° 10-323 du 28 mai 2010 comme suit :

- la subvention de 300 € attribuée initialement à l'Association du BUREAU DE LA CULTURE, est accordée à **l'Association SUP EUROPE CULTURE**, pour l'organisation d'un concert au centre de détention de Caen ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-420

sur la jeunesse et les sports : aide aux clubs sportifs régionaux

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Aide aux grands clubs régionaux » de 1 015 000 € votée pour 2010, un montant de 409 500 € au titre du dossier 10GCLUREG « Aide aux grands clubs régionaux, centres de formation » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 409 500 €, conformément au tableau joint en annexe et décliné comme suit :

- Société Nautique de Caen et du Calvados

Versement 2010 : 8 000 €

Versement 2011 : 8 000 €

Subvention totale saison 2010/2011 : 16 000 €

- Union Sportive Ouvrière Mondeville Basket

Versement 2010 : 25 500 €

Versement 2011 : 25 500 €

Subvention totale saison 2010/2011 : 51 000 €

- Club de Canoë-kayak de mer du Nord Cotentin

Versement 2010 : 4 000 €

Subvention totale saison 2010/2011 : 4 000 €

- Canoë Club d'Avranches

Versement 2010 : 4 000 €

Subvention totale saison 2010/2011 : 4 000 €

- Foyer Rural de Pont d'Ouilly Section Canoë-kayak

Versement 2010 : 6 000 €

Subvention totale saison 2010/2011 : 6 000 €

- Centre Loisirs Nautiques d'Asnelles de Char à Voile

Versement 2010 : 3 000 €

Subvention totale saison 2010/2011 : 3 000 €

- L'échiquier Deauvillais

Versement 2010 : 3 000 €

Subvention totale saison 2010/2011 : 3 000 €

- Sport boules Dives-sur-Mer

Versement 2010 : 7 000 €

Subvention totale saison 2010/2011 : 7 000 €

- Football Club Condéen

Versement 2010 : 10 000 €

Versement 2011 : 10 000 €

Subvention totale saison 2010/2011 : 20 000 €

- Hockey Club de Caen

Versement 2010 : 45 000 €

Versement 2011 : 45 000 €

Subvention totale saison 2010/2011 : 90 000 €

- Caen Triathlon

Versement 2010 : 6 000 €

Subvention totale saison 2010/2011 : 6 000 €**- La St Loise Gymnastique**

Versement 2010 : 6 000 €

Subvention totale saison 2010/2011 : 6 000 €**- Roller Skating Hockey Caen**

Versement 2010 : 6 000 €

Versement 2011 : 6 000 €

Subvention totale saison 2010/2011 : 12 000 €**- Caen Tennis de Table**

Versement 2010 : 30 000 €

Versement 2011 : 30 000 €

Subvention totale saison 2010/2011 : 60 000 €**- La Bayard Argentan Tennis de Table**

Versement 2010 : 55 000 €

Versement 2011 : 55 000 €

Subvention totale saison 2010/2011 : 110 000 €**- Octeville Hague Sport Cherbourg-Octeville**

Versement 2010 : 3 500 €

Subvention totale saison 2010/2011 : 3 500 €**- USO Mondeville Tennis**

Versement 2010 : 6 500 €

Subvention totale saison 2010/2011 : 6 500 €**- Golf Club de Caen**

Versement 2010 : 1 500 €

Subvention totale saison 2010/2011 : 1 500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-421

sur la jeunesse et les sports : aide à l'organisation d'événements sportifs

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Soutien aux événements sportifs » de 490 000 € votée pour 2010, un montant de 34 500 € au titre du dossier 10GEV « Aide aux événements sportifs » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 34 500 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-422

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la vie associative, un montant total de subventions de 12 000 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-423

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif et sport des jeunes

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif et sport des jeunes, un montant total de subventions de 13 046 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-424

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, un montant total de subventions de 12 000 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour le dossier du réseau National des Juniors Associations ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-425

**sur la jeunesse et les sports : Projet territorial Jeux Equestres Mondiaux 2014 –
compétitions équestres**

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Promotion des sports équestres » de 700 000 € votée pour 2010, un montant de 120 000€ pour le dossier 10GPSE « Aide à l'organisation d'événements équestres » ;
- d'attribuer au titre de l'organisation d'événements équestres, un montant total de subventions de 120 000 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-426

sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 114 880 € pour le dossier 10FCREDIFF « Création et diffusion artistiques et culturelles »,

- sur l'APSUB « Culture » de 5 924 381 € votée pour 2010, un montant de 221 035 € pour le dossier 10FCREDIFI « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- d'attribuer, au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles », les subventions suivantes :

** sur le chapitre 933 du Budget de la Région*

- 114 880 €, conformément à l'annexe 1,

** sur le chapitre 903 du Budget de la Région*

- 211 035 €, au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles », conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes, pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :
 - . proposition du service technique de contrôle,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions triennales 2010-2012 concernant l'Ensemble De Caelis et le Théâtre de Granville - Archipel, jointes en annexes,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-427

sur la culture : éducation artistique et culturelle

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur :

- l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 36 500 € pour le dossier 10FEDUCARF « Education artistique et culturelle »,

- l'APSUB « Culture » de 5 924 381 € votée pour 2010, un montant de 13 714,78 € pour le dossier 10FEDUCARI « Education artistique et culturelle » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Education artistique et culturelle », un montant total de subventions de 36 500 €, conformément à l'annexe 1 jointe ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Education artistique et culturelle », un montant total de subventions de 13 714,78 €, conformément à l'annexe 2 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :
 - . présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux Collectivités locales ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers de l'Association Maison des Jeunes et de la Culture de Cherbourg-Octeville et la Communauté d'Agglomération Caen la Mer ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-428

sur la culture : accès aux équipements culturels pour les jeunes

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 10 747,50 € pour le dossier 10FEQUIJEF « Accès aux équipements culturels pour les jeunes » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du programme « Accès aux équipements culturels pour les jeunes », une montant total de subventions de 10 747,50 €, conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-429

sur la culture : animation des territoires

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 73 500 € pour le dossier 10FANIMTER « Animation des territoires » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 73 500 €, conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers de la Ville de Bayeux et de l'Association du Salon du Livre d'Alençon ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-430

sur la culture : coopération entre les deux régions normandes

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Coopération entre les deux Régions normandes », une subvention de 4 000 €, conformément à l'annexe 1 ;
- de ramener la subvention de 916 560 € accordée par la délibération n° 10-330 du 28 mai 2010 à l'Association Normandie Impressionniste à **912 560 €** ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 10-431

sur les affaires européennes et les relations internationales

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Dépenses AE Bruxelles » de 25 850 € votée en 2010, un montant de 23 606 € au titre du dossier 10YABRUXAE « Dépenses Bruxelles AE », pour le paiement à UBIFRANCE des salaires du VIE de Bruxelles ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 38 000 € réparti comme suit :

* au Club Chine

- 3 000 € pour la cotisation 2010,

* au Conseil Régional de Haute-Normandie

- 20 000 € pour notre contribution aux coûts communs du projet CAMIS,

* à SENOIS

- 5 000 € pour l'action d'animations territoriales – Sensibilisation à l'engagement citoyen et aux initiatives de jeunes,

- 1 000 € pour l'action de formation de préparation au départ en Erasmus,

- 1 000 € pour l'action de formation « Premier pas vers l'engagement »,

- 3 000 € pour l'envoi de 3 SVE (Service Volontaire Européen),

- 5 000 € au titre de son action d'animation du Service Volontaire Européen pour l'année 2010 ;

- d'adhérer au Comité d'échanges franco-chinois de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris ;

- de régler la cotisation au titre de l'année 2010, fixée à 119,67 € ;

- d'autoriser :

→ le paiement :

- de la facture des prestations relatives à la mise en œuvre de l'opération de promotion de la Normandie en Norvège,

→ la prise en charge aux frais réels des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration de Mme Kimberly ELSHAM, attachée de presse UBIFRANCE qui accompagnera la délégation institutionnelle conduite par M. Philippe BONNEAU à Lexington du 12 au 19 juin, pour la Conférence de Presse des Jeux Equestres Mondiaux,

→ le versement d'une indemnité de logement de 500 € par mois à M. Rémi PRAUD, VIE à l'antenne de Bruxelles, à partir de juillet 2009 ;

→ la signature de la convention bilatérale avec la Région Haute-Normandie, au titre de la contribution de la Région Basse-Normandie, aux coûts communs du projet CAMIS, jointe en annexe ;

→ le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 10-432

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – soutien au plan d’actions 2009-2011 de l’Association Régionale de l’Industrie Automobile (ARIA) de Basse-Normandie

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 288 118,59 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct » - sous dossier « Structurer filière pôle compétitivité »,

- sur l'APSUB « Subvention Globale » de 8 000 000 € votée pour 2010, un montant de 922 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention Globale FEDER AP » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant modifiant le montant FEDER et le budget total de l'opération, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-433

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – actions agricoles et rurales en Pays d’Auge Expansion - 2010**

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser à l'Association Pays d'Auge Expansion, la somme de 30 000 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-434

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Etablissement Public Foncier de Normandie – réhabilitation de la friche industrielle de l'ancienne fonderie SFAR située à Randonnai (Orne) – rejet de la demande de subvention

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN), pour la réhabilitation de la friche industrielle de l'ancienne fonderie SFAR située sur la commune de Randonnai (Orne), au titre de la sous-mesure 3.2.2. « Soutien au programme de développement » du programme opérationnel soutenu par le FEDER pour la période de programmation 2007-2013 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-435

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin – Contrat ATENEE « Action Territoriale pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique » 2008-2010

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 35 967,35 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Efficacité Energétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 35 967,35 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, pour l'animation du contrat ATENEE 2008-2010 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-436

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association Régionale Biomasse Normandie – Animation d’un Espace Info-Energie 2010

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 67 414,04 € au titre du dossier 10YAFEDER « Subvention Globale FEDER Fonct » - sous-dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 67 414,04 € à l'Association Régionale Biomasse Normandie, pour l'action 2010 « Animation d'un Espace Info-Energie 2010 » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-437

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2103 – Association Régionale Biomasse Normandie – animation d'un volet bois énergie 2010

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 49 309,55 € au titre du dossier 10YAFEDER « Subvention Globale FEDER Fonct » - sous-dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 49 309,55 € à l'Association Régionale Biomasse Normandie, pour l'action 2010 « Animation d'un volet bois énergie 2010 » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-438

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2103 – SCIC Les 7 Vents du Cotentin – animation d’un Espace Info-Energie

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 92 335,95 € au titre du dossier 10YAFEDER « Subvention Globale FEDER Fonct » - sous-dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 92 335,95 € à la SCIC Les 7 Vents du Cotentin, pour l'action 2010 « Animation d'un Espace Info-Energie 2010 » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-439

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat Intercommunal d'Energies du Calvados (SDEC) – exposition éco-éclairage 2009

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par le SDEC Energie, au titre de la sous-mesure 4.1.1. « Energie renouvelable » du FEDER, pour son exposition éco-éclairage ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-440

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2103 – Association GRAPE (Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement) – animation d'un Espace Info Energie (EIE) 2010

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 93 101,38 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 93 101,38 € à l'Association GRAPE (Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement), pour l'animation de l'EIE 2010 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-441

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER
2007/2013 – demande de financement au titre du FEDER – Mission Lexington**

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser :

- le dépôt d'un dossier de demande de subvention FEDER, pour le financement relatif à l'organisation de la mission Lexington portée par la Région Basse-Normandie, dans le cadre des Jeux Equestres Mondiaux à Caen en 2014 ;

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-442

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 - désaffectations

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter :

- sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 € votée pour 2010, un montant de 80 102,64 € au titre du dossier 10YAFEDER « Subvention Globale FEDER – Fonct. AE » - sous-dossier « Structurer filière pôle compétitivité »,

- sur l'APSUB « Subvention Globale » de 8 000 000 € votée pour 2010, un montant de 1 125 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention Globale FEDER AP » - sous-dossier « Structurer filière pôle compétitivité » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-443

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association Pays d’Auge Expansion – création d’une signalétique commune aux artisans d’art

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Subvention Globale » de 8 000 000 € votée pour 2010, un montant de 34 305 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention Globale FEDER AP » - sous-dossier « Soutien programme développement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, une subvention de 34 305 € à l'Association Pays d'Auge Expansion, pour la réalisation d'une signalétique commune aux artisans d'art présents sur son territoire dans le cadre du PER « Valorisation des Métiers d'Art et du Patrimoine » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-444

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands – animation
du Centre de Ressources des territoires bas-normands – année 2010**

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser à l'Association Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands (CREAN), la somme de 49 706,80 € au titre du dispositif 341 B3 « Actions régionales d'accompagnement par le Centre de Ressources des territoires bas-normands » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-445

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 6 abstentions (M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS),

- d'affecter sur l'AESUB « Coopération décentralisée » de 598 330 € voté en 2010, les montants suivants :

- 25 247 € pour le dossier 10YD-CD-F « Coop Déc - Divers AE »,
- 6 500 € pour le dossier 10YDMACEDO « Coop Déc – Macédoine »,
- 81 503 € pour le dossier 10YDPARTEN « Coop Déc - Partenariat Stratégique AE »,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de la coopération décentralisée, un montant global de subventions de 113 250 € réparti conformément au tableau joint en annexe 1 ;

- de prendre en charge, conformément à l'annexe 2 :

- les frais de représentation protocolaire de la délégation régionale se déplaçant en Macédoine du 26 au 30 juin 2010 et des frais d'hébergement et de restauration du chauffeur les conduisant en Skopje – Orhid-Skopje les 26 et 27 juin 2010,

- aux frais réels, les déplacements, les hébergements et la restauration pour les déplacements à Quito, de Monsieur Alain TOURRET et de Nadège LECLUSE du 17 au 23 juillet 2010 et à Rome au mois de septembre 2010 pour Monsieur Alain TOURRET et/ou Madame Elise LOWY et Madame Sabine GUICHET-LEBAILLY ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-446

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 922 500 € votée en 2010, un montant global de 16 100 € au titre du dossier 10TINGENIF « Renforcement de l'ingénierie » ventilé comme suit :

- . 10 100 € pour le « FACIT »,
- . 6 000 € pour « l'Ingénierie Territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du Tourisme », les subventions suivantes :

- 10 100 € au titre du FACIT, conformément à l'annexe 1,
- 6 000 € au titre de l'Ingénierie Territoriale, conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2010 pour le Syndicat Intercommunal du Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin,
- 20 mai 2010 pour la SARL Hérissonnière et Cie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-447

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Qualité dans le Tourisme » de 2 684 000 € votée en 2010, un montant global de 52 316,25 € au titre du dossier 10TFILIERI « Développement des filières prioritaires » pour le « Tourisme découverte d'entreprises »,

- sur l'AESUB « Qualité dans le Tourisme » de 365 400 € votée en 2010, un montant global de 5 600 € au titre du dossier 10FILIERF « Développement des Filières Prioritaires », pour les « Etudes – Véloroutes Voies Vertes »,

- sur l'AECPER « Structuration offre qualité tourisme » de 1 000 000 € votée en 2008, un montant global de 2 000 € au titre du dossier CP5T2240SF « Droit aux vacances pour tous »,

- sur l'APCPER « Structuration offre qualité tourisme » de 500 000 € votée en 2008, un montant global de 7202,28 € au titre du dossier CP5T2240SI « Droit aux vacances pour tous » ;

- d'attribuer, au titre du programme « Qualité dans le Tourisme », les subventions suivantes :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 52 316,25 € pour le « Tourisme découverte d'entreprises», conformément à l'annexe 1,

- 7 202,28 € pour le « Tourisme et Handicap », conformément à l'annexe 2,

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 5 600 € au Comité Régional du Tourisme de Bretagne, pour la mise en œuvre du projet Cycle sur la base d'une dépense subventionnable de 92 186 €,

- 2 000 € pour le « Tourisme et Handicap », conformément à l'annexe 3 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers suivants, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 20 mai 2010 pour le GAEC de Rougemont, l'EARL de la Novère, GAEC LAIR et M. Etienne de VILLARS,

- 10 février 2010 pour les maîtres d'ouvrage, repris en annexe 2,

- 1^{er} janvier 2010 pour les maîtres d'ouvrage, repris en annexe 3 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser :

- la prise en charge, dans le cadre des récompenses liées au concours des « Buissonnières 2010 », des frais inhérents au transport des élèves et des professeurs des lycées Guibray de Falaise et Saint Joseph de Villedieu-les-Poêles (autocariste, frais kilométriques), des déjeuners et des entrées pour « La Cité de la Mer » à Cherbourg – Octeville et le « Planétarium Ludiver » à Tonneville,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-448

sur l'agriculture – Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA)
hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'annuler les subventions ou parts de subvention restant à verser à divers bénéficiaires, conformément à l'annexe jointe ;
- de transférer le solde de l'aide de 2 518,00 € attribuée à M. Pierre FERARD par délibération n°06-200 en date du 24 février 2006 à Mme Marie-Josèphe FERARD ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-449

sur l'agriculture : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, par l'intermédiaire de l'ASP (Agence de Services et de Paiement), à divers bénéficiaires, pour un montant total de 122 754,31 €, les 34 aides figurant dans le tableau joint en annexe 1, dans le cadre de l'enveloppe de 960 000 € précédemment accordée à l'ASP pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage, au titre de l'année 2010 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-450

sur l'agriculture – plan végétal environnement - investissement

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, par l'intermédiaire de l'ASP (Agence de Services et de Paiement), à divers bénéficiaires, pour un montant total de 49 501,69 €, les aides figurant dans le tableau joint en annexe, dans le cadre de l'enveloppe de 60 000 € précédemment accordée à l'ASP pour la prise en charge des dossiers du Plan Végétal pour l'Environnement, au titre de l'année 2010 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-451

sur l'agriculture : appui aux filières CPER-filières animales-investissement

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'annuler, pour non commencement des projets d'investissement, les subventions, d'un montant total de 32 680,14 € accordées à divers bénéficiaires, dont la liste est présentée en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-452

**sur l'agriculture : investissements collectifs CUMA et installation hors CPER-
investissement**

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Aides aux investissements collectifs CUMA et installation hors CPER » de 1 700 000 € votée pour 2010, un montant de 662 313,17 € pour le dossier 10DAPINSTI « Aide aux investissements collectifs CUMA et installation AP », réparti de la manière suivante :

- 653 993,17 € pour les CUMA AP,
- 8 320,00 € pour les investissements productifs AP ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de 662 313,17 € d'aides aux investissements productifs et CUMA, à divers bénéficiaires, conformément à l'annexe 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages, conformément aux annexes 1 et 2 et dans le cas précis des investissements productifs, dans la limite de 4 000 € par bénéficiaire,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- en ce qui concerne les investissements productifs, dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 10 000 € HT, la subvention correspondante de 4 000 € sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'approuver l'appel à candidatures 2010 (2^{ème}) pour le soutien aux investissements collectifs CUMA pour une agriculture durable et innovante, joint en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-453

sur l'agriculture : filière équine hors CPER-investissement

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Filière équine hors CPER » de 200 000 € votée pour 2010, un montant de 91 195 € au titre du dossier 10DAPCHEVI « filière équine AP » ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 91 195 €, à divers bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe ;
- de prévoir pour ces dossiers, les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations,
 - ces acomptes ainsi que le solde seront versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-454

sur l'agriculture : politiques de qualité CPER (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AECPER de 3 412 000 € votée en 2008, un montant de 202 453,41 € pour le dossier « CP5D4230SF Politiques de Qualité AE », réparti de la manière suivante :

- 181 142,90 € pour l'agriculture biologique AE,
- 21 310,51 € pour les autres signes de qualité AE ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 14 192,51 € à IRQUA Normandie pour l'analyse stratégique des AOC laitières de Normandie, correspondant à une dépense prévisionnelle éligible de 21 288,80 € TTC,

- 36 555,90 € à Inter Bio Normandie pour son action de structuration de filières AB, correspondant à une dépense prévisionnelle éligible de 81 483,38 € TTC,

- 29 356,00 € à Normandie Viande Bio pour son action de développement de la production de viandes AB, correspondant à une dépense prévisionnelle éligible de 47 939 € TTC,

- 20 624,00 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie pour son programme de développement des productions régionales AB, correspondant à une dépense prévisionnelle éligible de 25 779,50 €,

- 94 607,00 € au Groupement Régional d'Agriculture Biologique Basse-Normandie, pour son action de développement des productions régionales AB, correspondant à une dépense prévisionnelle éligible de 151 384 € TTC,

- 3 995,00 € à l'Association des Producteurs Ovins de Normandie, pour ses actions de développement de la CCP *Agneau élevé avec sa mère*, correspondant à une dépense prévisionnelle éligible de 17 971 € TTC,

- 3 123,00 € au Syndicat de promotion et de défense des produits cidricoles du Perche, pour la dernière étape de finalisation de la reconnaissance de l'AOC Cidre du Perche, correspondant à une dépense prévisionnelle éligible de 3 904 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 % sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action, accompagné des éléments complémentaires mentionnés dans les conventions respectives jointes aux annexes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 ;

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata.

- de déroger au principe d'antériorité des décisions de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer avec :
 - IRQUA Normandie, la convention jointe en annexe 1,
 - Inter Bio Normandie, la convention jointe en annexe 2,
 - Normandie Viande Bio, la convention jointe en annexe 3,
 - la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, la convention jointe en annexe 4,
 - le Groupement Régional d'Agriculture Biologique de Basse-Normandie, la convention jointe en annexe 5,
 - l'Association des Producteurs Ovins de Normandie, la convention jointe en annexe 6,
 - le Syndicat de promotion et de défense des produits cidricoles du Perche, la convention jointe en annexe 7,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-455

sur l'agriculture : installation CPER-fonctionnement

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 38 158,78 € à divers bénéficiaires, au titre des contrats de parrainage, répartis conformément au tableau joint en annexe, ces crédits étant prélevés sur les reliquats de gestion de la mesure disponibles à l'Agence de Services et de Paiement (ASP),

- de conditionner le versement de la subvention d'un montant de 3 219,89 € à M. Kévin GAZENGEL (prolongation de stage de quatre mois) aux résultats de la 2^{ème} évaluation de première année de contrat de parrainage ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-456

sur l'agriculture : filières végétales hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Filières végétales hors CPER » de 200 000 € votée pour 2010, un montant total de 139 978,50 € au titre du dossier 10DAEVEGEF « Filières végétales AE », réparti comme suit :

- 100 000,00 € pour les légumes AE,
- 39 978,50 € pour le cidre et poiré AE ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du Budget de la Région, sur la base des montants par actions et des dépenses subventionnables figurant dans les tableaux joints aux annexes 1 et 2, les subventions suivantes :

- 100 000 € au SILEBAN, pour la mise en œuvre de son programme d'actions légumier 2010 hors CPER,

- 39 978,50 € à l'Association Régionale de Développement de l'Economie Cidricole, pour les actions 2010 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance représentant 50 % de l'aide accordée, après signature de la convention et sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le SILEBAN, la convention jointe à l'annexe 3,

- avec l'Association Régionale de Développement de l'Economie Cidricole, la convention jointe à l'annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-457

sur l'agriculture : appui aux filières CPER - filières végétales - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AECPER « Appui aux filières CPER » de 4 549 000 € votée en 2008, un montant de 393 460 € au titre du dossier CP5D4220SF « Appui aux filières AE », réparti comme suit :

- 333 835,00 € pour la production légumière et horticole AE,
- 59 625,00 € pour le cidre et le poiré AE ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, sur la base des actions et des dépenses subventionnables figurant aux annexes 1, 2, 3, 4 :

AXE 1

- 186 725,00 € au SILEBAN pour les essais et expérimentations légumiers 2010, conformément à l'annexe 1,

- 42 000,00 € à l'AREXHOR pour les essais et expérimentations horticoles 2010, conformément à l'annexe 2,

- 17 360,00 € à la Chambre Départementale d'Agriculture du Calvados, pour son programme d'expérimentations pommes de terre-oignons 2010, conformément à l'annexe 3,

- ✓ Pour leur participation à la poursuite de l'étude agronomique et technologique des variétés locales de poires à poiré du Domfrontais en 2010, conformément à l'annexe 4 :

- 1 750 € à l'Interprofession des Appellations Cidricoles,
- 700 € à l'Institut Français des Productions Cidricoles,
- 1 750 € à l'Association de Recherche Appliquée à la transformation Cidricole

(ARAC),

- ✓ Pour leur participation à la poursuite d'une étude sur l'optimisation des itinéraires techniques de production en 2010, conformément à l'annexe 4 :

- 2 520 € à l'Institut Français des Productions Cidricoles,
- 3 675 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie,

- ✓ Pour leur participation à la poursuite de l'étude sur la recherche des références en production de pommes à cidre biologique en Normandie en 2010, conformément à l'annexe 4 :

- 12 600 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie,
- 1 050 € au Groupement Régional d'Agriculture Biologique de Basse-Normandie,
- 2 250 € à la Chambre Départementale d'Agriculture de Seine-Maritime,
- 6 750 € à l'Institut Français des Productions Cidricoles,

- ✓ Pour une étude sur la maîtrise microbiologique des cidres – programme 2010, conformément à l'annexe 4 :

- 5 775 € à l'Institut Français des Productions Cidricoles,
- 11 700 € à l'Association de Recherche Appliquée à la transformation cidricole

(ARAC),

✓ Pour une étude sur la maîtrise aromatique des Calvados et eaux de vie de cidre, conformément à l'annexe 4 :

- 5 950 € à l'Association de Recherche Appliquée à la transformation cidricole (ARAC),
- 1 400 € à l'Institut Français des Productions Cidricoles,

AXE 2

- 80 000 € à l'association HORTI-PEPI, répartis comme suit :
 - . 5 236 € pour le soutien à la cellule de services, conformément à l'annexe 2,
 - . 39 764 € pour les actions collectives de promotion-communication 2010, conformément à l'annexe 2,
 - . 35 000 € pour le soutien technique aux entreprises, pour l'amélioration et la préservation de l'environnement en 2010, conformément à l'annexe 2,

- 7 750 € à l'Association Régionale Pommes de Terre de Basse-Normandie, pour le développement d'une démarche IGP pommes de terre de Basse-Normandie en 2010, conformément à l'annexe 3 ;

- 1 755 € à l'Interprofession des Appellations Cidricoles, pour le suivi aval 2010 de la qualité des cidres AOC Pays d'Auge, conformément à l'annexe 4 ;

• d'accorder ces aides par action, essai ou étude, sur la base des coûts éligibles conformément aux tableaux joints aux annexes 1, 2, 3, 4 ;

• de prévoir les modalités de versement dans les conditions suivantes :

- une avance représentant 50 % de l'aide accordée sur demande écrite du bénéficiaire,
- un acompte éventuel de 25 % maximum sur présentation de pièces justifiant que plus de la moitié des frais relatifs à l'action, a été payée par le bénéficiaire,
- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec le SILEBAN, la convention jointe à l'annexe 5,
- avec l'Association Régionale d'Expérimentation Horticole (AREXHOR), la convention jointe à l'annexe 6,
- avec la Chambre Départementale d'Agriculture du Calvados, la convention jointe à l'annexe 7,
- avec l'Interprofession des Appellations d'Origine Cidricoles (IDAC), l'Institut Français des Productions Cidricoles (IFPC), l'Association de Recherche Appliquée à la transformation cidricole (ARAC), la convention jointe à l'annexe 8,

- avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie (CRAN) et l'Institut Français des Productions Cidricoles (IFPC), la convention jointe à l'annexe 9,
- avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie (CRAN), le Groupement Régional d'Agriculture Biologique de Basse-Normandie, la Chambre Départementale d'Agriculture de Seine-Maritime, l'Institut Français des Productions Cidricoles (IFPC), la convention jointe à l'annexe 10,
- avec l'Institut Français des Productions Cidricoles (IFPC), la convention jointe à l'annexe 11,
- avec l'Association de Recherche Appliquée à la Transformation Cidricole (ARAC), la convention jointe à l'annexe 12,
- avec l'association HORTI-PEPI, la convention jointe à l'annexe 13,
- avec l'association Régionale de la Pomme de terre de Basse-Normandie (ARPT), la convention jointe à l'annexe 14,
- avec l'Interprofession des Appellations d'Origine Cidricoles (IDAC), la convention jointe à l'annexe 15,
- avec l'Institut Français des Productions Cidricoles (IFPC) et l'Association de Recherche Appliquée à la Transformation Cidricole (ARAC), la convention jointe à l'annexe 16,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-458

sur l'agriculture : installation et emploi agricole hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Installation et Emploi agricole hors CPER » de 160 000 € votée pour 2010, un montant de 7 500 € au titre du dossier 10DAEINSTF « Installation et emploi agricole AE », réparti comme suit :

- 2 500 € pour les « projets des organisations professionnelles AE »,
- 5 000 € pour la « création d'emplois durables AE »

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes

- 2 500 € au Centre Régional des Jeunes Agriculteurs de Normandie, pour sa participation au marché du terroir de nature Capitale,
- 5 000 € à divers bénéficiaires pour la création d'emplois durables agricoles, conformément à l'annexe 1,

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour le dossier du Centre Régional des Jeunes Agriculteurs de Normandie :

- une avance de 50 % sur demande écrite du bénéficiaire,
- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action, pour le dossier des Jeunes Agriculteurs de Normandie,
- les aides sont versées en une seule fois après signature d'une convention entre la Région et chaque bénéficiaire, pour le dispositif d'aide à la création d'emplois durables ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour le dossier des Jeunes Agriculteurs de Normandie ;

- d'annuler la subvention de 2 000 € attribuée par délibération n°06-188 du 24 février 2006 à Mme Magalie BISSON, au titre d'un complément de dotation jeune agriculteur, cette dernière n'ayant pas maintenu son activité agricole pendant la durée prévue, la subvention déjà versée fera donc l'objet d'une demande de remboursement ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-459

sur l'agriculture : études, prospective et actions exceptionnelles - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER » de 460 000 € votée pour 2010, un montant global de 29 300 € au titre du dossier 10DAEETUPF AE « Etudes, prospective et actions exceptionnelles » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 3 000 € à l'ADEAR de l'Orne, pour l'organisation de conférences sur le thème du développement de pratiques agricoles limitant l'emploi des produits phytosanitaires par une agriculture intégrée respectueuse de l'environnement, sur la base d'une dépense éligible fixée à 19 250 € TTC,

- 20 000 € à l'association de la ferme expérimentale de la Blanche Maison, pour son programme pluriannuel d'actions « comparaison de deux systèmes fourragers : foin séché en grange et maïs ensilage » année 2010, sur la base d'une dépense éligible fixée à 133 500 € TTC,

- 5 000 € à l'Association Non Labour et Semis Direct, pour l'organisation de conférences sur le thème des techniques culturales simplifiées, sur la base d'une dépense éligible fixée à 55 000 € TTC,

- 1 300 € à l'Organisation des producteurs de lait, pour son congrès « construire une nouvelle politique européenne laitière », sur la base d'une dépense éligible fixée à 2 600 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 % sur demande écrite du bénéficiaire,
- le solde sur présentation d'un bilan technique et financier de l'action,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural de l'Orne (ADEAR 61), la convention jointe à l'annexe 1,

- avec l'Association de la Ferme expérimentale de la Blanche Maison, la convention jointe à l'annexe 2,

- avec l'Association non labour et semis direct, la convention jointe à l'annexe 3,

- avec l'organisation des Producteurs de lait, la convention jointe à l'annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-460

sur l'agriculture : appui aux filières CPER-filières animales-fonctionnement

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), CHATELAIS, Mme BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AECPER « Appui aux filières » de 4 549 000 € votée en 2008, un montant global de 252 380 € au titre du dossier CP5D4220SF « Appui aux filières AE » ventilé comme suit :

- 142 400 € pour le sous-dossier « Elevage bovin-ovin AE »,
- 22 640 € pour le sous-dossier « Filière porcine AE »,
- 41 340 € pour le sous-dossier « Filière avicole-cunicole AE »,
- 46 000 € pour le sous-dossier « interfilières AE » ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes, conformément aux annexes 1 et 2 :

Au titre des filières bovine et ovine

- 60 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour les réseaux de fermes de référence 2010, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 103 139 € TTC,

- 20 000 € à la Fédération des Groupements de Défense Sanitaire (FRGDS) de Basse-Normandie, pour les aides aux analyses dans le cadre du programme régional d'appui aux producteurs fermiers 2010 (Taux d'aide de 40 % des dépenses HT, dans la limite de ce forfait),

- pour l'appui technique individuel 2010 aux éleveurs bovins - volet adaptation aux marchés (forfait de 300 € par ferme suivie en Basse-Normandie),

- 40 800 € à AGRIAL,
- 17 400 € à COPELVEAU,
- 1 800 € à ARCO,

- pour l'appui technique individuel aux éleveurs ovins 2010 - volet amélioration génétique (forfait de 300 € par ferme suivie en Basse-Normandie),

- 2 100 € à la chambre départementale d'agriculture de la Manche,
- 300 € à la chambre départementale d'agriculture de l'Orne,

Au titre de la filière porcine

- 2 900 € à l'Union Normande des Groupements de Producteurs Porcins (UNGP), pour l'action de maîtrise sanitaire des saisies en abattoir 2010 sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 5 800 € HT,

- 8 740 € à divers groupements pour les audits d'ambiance et sanitaires, selon le tableau présenté en annexe n°2,

- 11 000 € à l'ARIP normande, pour l'appui technique collectif 2010 sur le volet environnemental sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 13 870 € HT,

Au titre de la filière avicole et cunicole

- 8 000 € à Avi-Normandie, pour l'animation technique, la coordination et la collecte de références 2010 (Taux d'aide de 100 % de la dépense pour l'animation, 50 % pour les supports de communication HT, dans la limite de ce forfait),

- 8 000 € à la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Orne, pour la collecte de références 2010 (forfait de 400 € par ferme suivie),

- 4 000 € à la Chambre Départementale d'Agriculture de la Manche, pour la collecte de références 2010 (forfait de 400 € par ferme suivie),

- 1 500 € à Cuninormandie, pour son programme de communication de lapins certifiés 2010 sur la base de dépenses subventionnables fixées à 3 000 € HT (Taux d'aide de 50 % pour les supports de communication),

- 11 040 € à Normandie Lapin pour son action de sensibilisation sur la maîtrise de la qualité de l'eau de boisson en élevages cuniques 2010 sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 11 040 € HT,

- 8 800 € à Normandie lapin pour son accompagnement pour la mise en place de la démarche développement durable en élevages cuniques 2010/2011 sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 8 800 € HT,

Au titre de l'Inter-filières

- 21 000 € au CIRLVBV, pour l'accompagnement 2010 des éleveurs dans la conception et l'adaptation des bâtiments d'élevage bovins et ovins (prise en charge des frais d'animation à 100 % et des frais annexes HT à 50 %, dans la limite de ce forfait),

- 25 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour une action 2010 sur l'organisation du travail et l'attractivité de l'emploi en élevage (prise en charge des frais d'animation à 100 % et des interventions professionnelles sur la base d'un forfait demi-journée fixé à 60 €) ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées par action, sur la base des pourcentages, des forfaits et des montants subventionnables conformément aux éléments présentés ci-dessous :

- les versements seront effectués dans les conditions suivantes :

- . une avance représentant 50 % de l'aide accordée sur demande écrite du bénéficiaire ;
- . le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action ;
- . dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec CUNINORMANDIE, l'avenant n°1 à la convention N°2009-AGRI-88, joint à l'annexe 3,
- avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, les conventions jointes aux annexes 4 et 20
- avec la Fédération Régionale des Groupements de Défense sanitaire (FRGDS), la convention jointe à l'annexe 5,
- avec AGRIAL, la convention jointe à l'annexe 6,
- avec la SCA COPERVEAU, la convention jointe à l'annexe 7,
- avec ARCO-Société Coopérative Agricole, la convention jointe à l'annexe 8,
- avec la Chambre Départementale d'Agriculture de la Manche, la convention jointe à l'annexe 9,
- avec la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Orne, la convention jointe à l'annexe 10,
- avec l'Union Normande des Groupements de producteurs Porcin (UNGP), la convention jointe à l'annexe 11,
- avec AGRIAL, la convention jointe à l'annexe 12,
- avec CAP 50 PORCS, la convention jointe à l'annexe 13,
- avec COOPERL ARC ATLANTIQUE, la convention jointe à l'annexe 14,
- avec l'ARIP NORMANDE, la convention jointe à l'annexe 15,
- avec AVI NORMANDIE, la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Orne et la Chambre Départementale d'Agriculture de la Manche, la convention jointe à l'annexe 16,
- avec la SCA NORMANDIE Lapin, les conventions jointes aux annexes 17 et 18,
- avec le Comité Interprofessionnel Régional Lait et Viande de Basse-Normandie (CIRLVBN), la convention jointe à l'annexe 19,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-461

sur la pêche et les cultures marines : filière pêche CPER – investissement – investissements à bord des navires de pêche

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCER « Filière Pêche CPER » de 698 000 € votée en 2008, un montant de 5 925,47 € au titre du dossier CP5P4510SI « Aide aux investissements à bord des navires de pêche AP » - sous dossier « Actions en faveur de la flottille de pêche AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des investissements à bord des navires de pêche, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération du 11 juillet 2008 sous le n° 08-625, les subventions suivantes :

- à la SARL Armement Cherbourgeois – Navire « MARIE CATHERINE »

- . 1 911,16 € soit 5 % d'une dépense prévisionnelle de 38 223,40 € HT,

- à M. LENOEL Patrick – Navire « MADININA »

- . 803,12 € soit 5 % d'une dépense prévisionnelle de 16 062,40 € HT pour la remotorisation du navire,

- . 787,50 € soit 7,5 % d'une dépense prévisionnelle de 10 500 € HT pour l'installation d'un vire lignes,

- à M. MALBRUNOT Yann – Navire « AGATHE MARTIN »

- . 2 423,69 € soit 7,5 % d'une dépense prévisionnelle de 32 315,98 € HT ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables précités,

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) et d'un avis de conformité du centre de sécurité des navires,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-462

sur la pêche et les cultures marines : filière cultures marines hors CPER – investissement – Investissements productifs dans l’aquaculture

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Filière Cultures Marines HCPER » de 320 000 €, votée en 2010, un montant de 12 381,65 € au titre du dossier 10PATCONCH « Filière Cultures Marines HCPER AP » - sous-dossier « Aide à l'investissement productif des ateliers individuels AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909, au titre des investissements productifs en aquaculture, conformément au règlement régional adopté en commission permanente par délibération du 19 décembre 2008 sous le n° 08-1042, les subventions suivantes :

- 2 735,58 € à M. MARESQ Johann à Anneville-sur-Mer (Manche), pour la mise en place d'une prise d'eau de mer pour le lavage des huîtres et d'un décanteur pour le rejet de l'eau de mer dans le milieu, soit 15 % de la dépense prévisionnelle de 18 237,17 € HT,

- 9 646,07 € à M. MADELAINE William à Gouville-sur-Mer (Manche), pour la construction d'une barge et l'acquisition d'une grue et d'un moteur, soit 15 % de la dépense prévisionnelle de 64 307,17 € HT ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables ;
- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-463

sur la pêche et les cultures marines : ex FRIP

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de résilier la convention du 27 décembre 2004 entre le CEBANOR et M. Yannick TOLMER ;

- d'émettre deux titres de recette respectivement de 9 253 € au titre du remboursement de l'avance remboursable et de 11 706,09 € au titre de la subvention au prorata temporis, à l'encontre de M. Yannick TOLMER, dans le cadre du plan de sortie de flotte 2009 de son navire « ESPADON BLEU » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-464

sur la pêche et les cultures marines : ressources et milieu hors CPER – fonctionnement – sécurité maritime

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Ressources et Milieu hors CPER » de 377 000 € votée en 2010, un montant de 20 000 € au titre du dossier 10PSECUMAR « Sécurité Maritime AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 20 000 € à l'Institut Maritime de Prévention, pour son programme d'actions 2010, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 24 300 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- * une avance de 50 % de l'aide sera accordée sur demande écrite du bénéficiaire,

- * le solde, sur présentation :

- d'un état récapitulatif complet des recettes et dépenses de l'action financée certifié conforme par le commissaire aux comptes, ou par l'autorité qui en assure les fonctions,
- d'un bilan technique détaillé de l'action financée, comprenant entre autre un exemplaire des outils de communication réalisés,
- des justificatifs pertinents attestant que le bénéficiaire a bien réalisé la publicité (photos, revue de presse, brochures avec le logo de la Région...) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-465

sur la pêche et les cultures marines – fonctionnement : filière pêche CPER « Appui aux projets de la filière Pêche » - filière pêche HCPER « Prospective – Etudes – Coopération »

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AECPER « Filière Pêche CPER » de 665 000 € votée en 2008, un montant de 95 000 € au titre du dossier CP5P4510F1 « Appui aux projets de la filière Pêche AE »,

- sur l'AESUB « Filière Pêche hors CPER » de 300 000 € votée en 2010, un montant de 24 000 € au titre du dossier 10PROETCOH « Prospective, Etudes et Coopération AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 119 000 € au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Basse-Normandie, pour son programme d'actions 2010, répartie comme suit :

- 95 000 € pour les actions CPER, sur la base de dépenses prévisionnelles éligibles fixées à 246 060 € TTC (thèmes 1, 2 et 3 du programme d'actions),

- 24 000 € pour les actions HCPER, sur la base de dépenses prévisionnelles éligibles fixées à 58 240 € TTC (thèmes 4, 5 et 6 du programme d'actions) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 10-466

**sur la pêche et les cultures marines : filière Pêche hors CPER –
fonctionnement – Promotion – Qualité – Valorisation des produits de la
pêche**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY,
MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD,
M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-
MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ,
M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT,
MM. TOURRET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), CHATELAIS, Mmes BESNARD
(pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Filière pêche hors CPER » de 300 000 € votée pour 2010, un montant de 110 000 € au titre du dossier 10PPDTSCP « Promotion qualité et valorisation des produits de la pêche » - sous dossier « Promotion, Qualité et Valorisation des Produits de la Pêche AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 110 000 € à Normandie Fraîcheur Mer, pour la réalisation de son programme d'actions 2010, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible à 316 878 € HT ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 % sera versée sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action, accompagné des éléments complémentaires mentionnés dans la convention jointe en annexe,

- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région serait réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-467

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 120 400 € votée en 2010, un montant de 3 120 € au titre du dossier 10JPAIO « Accueil Information Orientation » ;

- d'affecter sur l'AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 120 400 € votée en 2010, un montant de 105 260,80 € ventilé comme suit :

- 8 370,80 € au titre du dossier 10JPOUTILS « Outils de Pilotage et d'animation du PRDFP »,

- 93 640 € au titre du dossier 10JPAIO « Accueil Information Orientation » dont 72 000 € pour la finale nationale des 41èmes Olympiades des métiers,

- 3 250 € au titre du dossier 10JPVAE « Validation des Acquis de l'Expérience » - sous-dossier « VAE accompagnement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre du programme Outils de Pilotage et d'animation du PRDFP

- 8 370,80 € à l'Association ALFAH,

* au titre du programme Accueil Information Orientation

- 3 000 € à la MIFE de Caen

- 52 000 € à la Ligue de l'Enseignement ; le paiement de cette somme sera réalisé selon la procédure suivante :

- . 1^{er} acompte de 50 % de la somme engagée, soit 26 000 € à la réception de la première facture,

- . 2^{ème} acompte de 30 % de la somme engagée, soit 15 600 € à la réception de la deuxième facture,

- . le solde restant dû après service fait sur présentation de facture,

- 1 552,07 € au Lycée Victor Lépine à Caen,

- 3 640 € au Lycée Jules Verne à Mondeville,

- 15 000 € à la Cité des Métiers de l'Orne,

* au titre de la VAE

- 3 250 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe 1 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

* n° 10-190 de la Commission Permanente du 5 mars 2010

- d'attribuer au titre du programme Partenariat, une subvention de 8 250 € à l'AFDAS et non à l'ARDAS,

* n° 10-358 de la Commission Permanente du 28 mai 2010

- d'attribuer au titre du programme Accueil Information Orientation, une subvention de 3 640 € au Lycée Jules Verne et non 3 120 € comme initialement prévu ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-468

**sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : actions territorialisées en
faveur des demandeurs d’emploi**

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 80 153 500 € votée pour 2010, un montant de 322 286 € réparti comme suit :

- 364 277 € au titre du dossier 10JFELANS « ElanS 2010 »,
- 36 966 € au titre du dossier 10JNQ « Non qualifiant »,
- 46 553 € au titre du dossier 10JINGCFNQ « Ingénierie qualifiant et non qualifiant » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre des Espaces Locaux d'Activités Novatrices (ElanS)

- 364 277 € à divers organismes, conformément à l'annexe 1,

- * au titre des formations préparatoires

- 36 966 € à l'Association des Amis de Jean Bosco,

- * au titre des formations qualifiantes

- 46 553 € au GIP-FCIP de l'Académie de Caen ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2 dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-469

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, MM. GODEFROY, MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), Mme ANNE, M. CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Formation Professionnelle Continue » de 4 740 000 €, votée en 2010, un montant de 27 842,70 € sur le dossier 10JFINDIV « Financement individuels de formation »,

- sur l'AESUB « Accompagnement des mutations économiques – CPER 2007-2013 » de 10 900 000 € votée en 2008, un montant de 15 381,12 € au titre du dossier « Employer, accompagner dans le parcours d'insertion » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre des financements individuels

- 27 842,70 €, à divers organismes, conformément à l'annexe 1,

- * au titre du programme « Employer, accompagner dans le parcours d'insertion

- 15 381,12 € à l'Association Groupe d'Etudes pour l'Insertion Sociale des personnes porteuses de Trisomie de la Manche (Trisomie Manche GEIST 21) ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2 dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-470

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : moderniser les outils

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, MM. GODEFROY, MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), Mme ANNE, M. CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Moderniser les outils » de 250 000 € votée en 2010, un montant de 10 000 € sur le dossier 10JINGFO ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention de 10 000 € à l'ERREFOM, pour le suivi et l'accompagnement des formations dans le cadre du programme régional de professionnalisation des acteurs de la formation ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-471

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : dépenses spécifiques FSE

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, MM. GODEFROY, MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), Mme ANNE, M. CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur la subvention globale FSE de 32 145 000 € attribuée à la Région pour 2007-2013, une programmation de :

- . 4 000 000 € pour le Programme Chèque Formation, portant sur le coût des formations 2011 (actions nouvelles et bons de commande des marchés pluriannuels engagés en 2011) (taux d'intervention du FSE 50 %),

- . 450 000 € pour le programme Ingénieurs et Cadres, portant sur le coût des formations 2011 (taux d'intervention du FSE 50 %),

- . 18 400 € pour le dispositif Microprojets sur l'opération portée par ECO-VIVRE (taux d'intervention du FSE 80 %) ;

- sur l'AESUB « Formation dans les entreprises » de 2 072 300 € votée en 2010 un montant de 18 400 € au titre du dossier 10JMPFSE « Microprojets associatifs » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Microprojets associatifs », une subvention de 18 400 € à l'Association ECO-VIVRE, pour le projet « Création d'une SCIC sur l'éco-construction dans le Perche et lancement de l'activité filière locale de production de chanvre isolant », représentant 80 % du coût du projet établi à 23 000 € ;

- de programmer l'intervention du FSE, dans le cadre de la subvention globale :

- 4 000 000 € pour le programme Chèque Formation, avec un taux d'intervention du FSE de 50 %, portant sur le coût des formations estimé à 8 000 000 €,

- 450 000 € pour le programme Ingénieurs – Cadres, avec un taux d'intervention du FSE de 50 %, portant sur le coût des formations estimé à 900 000 € ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de l'opération aidée pour les structures porteuses de microprojets FSE, entre la date de dépôt de la demande de subvention FSE et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-472

sur la formation professionnelle continue et apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, MM. GODEFROY, MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), Mme ANNE, M. CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Investissement dans les Centres de Formation » de 4 841 500 € votée en 2010, un montant de 254 638 € sur le dossier 10JINVT ventilé comme suit :

- 181 698 € au titre du sous-dossier 10JINVBATI « Investissement dans les centres de formation du bâtiment »,

- 1 892 € au titre du sous-dossier 10JINVAGRI « Investissement dans les centres de formation agricoles »,

- 71 048 € au titre du dossier 10JINVDIV « Investissement dans les centres de formation – autres » ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, les montants de subventions suivants, conformément à l'annexe jointe :

- 84 074 € à l'Association Régionale BTP CFA BASSE-NORMANDIE, pour le BTP CFA CALVADOS,

- 53 944 € à l'Association Régionale BTP CFA BASSE-NORMANDIE, pour le BTP CFA MANCHE,

- 43 680 € à l'Association de Gestion du CIFA TP,

- 71 048 € à la Chambre de Métiers du Calvados, pour le CIFAC,

- 1 892 € à la FRMFR, pour la MFR de Vimoutiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-473

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, MM. GODEFROY, MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), Mme ANNE, M. CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Fonctionnement des CFA » de 35 200 000 € votée en 2010, un montant de 10 101 409,87 € dont :

- . 7 688 149 € au titre du dossier 10JBCFA « Aide au fonctionnement des CFA ventilé comme suit :

- * 6 327 542 € sur le sous-dossier 10JBFCTCFA « Fonctionnement ordinaire des CFA »,

- * 1 360 607 € sur le sous-dossier 10JBFCTTHR « Fonctionnement des CFA-THR »,

- . 2 413 260,87 € au titre du dossier 10JBCOM « Contrat d'Objectifs et de moyens relatif au développement de l'apprentissage ventilé comme suit :

- * 320 470 € sur le sous-dossier 10JBCOM1 « Contrat d'Objectifs et de moyens – Axe 1 »,

- * 12 397,50 € sur le sous-dossier 10JBCOM2 « Contrat d'Objectifs et de moyens – Axe 2 »,

- * 2 080 165,37 € sur le sous-dossier 10JBCOM3 « Contrat d'Objectifs et de moyens – Axe 3 »,

- * 228 € sur le sous-dossier 10JBCOM7 « Contrat d'Objectifs et de moyens – Axe 7 » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 10 101 409,87 € réparti comme suit :

- 6 648 012 € correspondant au solde des subventions de fonctionnement des CFA, au titre de l'exercice 2010, conformément à l'annexe 1, dont 320 470 € au titre du COM axe 1,

- 2 860 607 € correspondant au montant prévisionnel de la subvention transport, hébergement et restauration des apprentis dont 1 500 000 € versés au titre du COM axe 3, conformément à l'annexe 2,

- 7 623,41 € pour le Fonds Social Apprenti, au titre du COM axe 3, conformément à l'annexe 3,

- 572 541,96 € au titre de la boîte à outils, la tenue professionnelle et l'équipement de protection individuelle, au titre du COM axe 3, conformément à l'annexe 4,

- 228 € pour le Centre de formation « La Maison des Mots », au titre du COM axe 7,

- 12 397,50 € pour le budget participatif des CFA, pour l'Association Régionale BTP/CFA Basse-Normandie, au titre du COM axe 2, conformément à l'annexe 12, dont :

- . 11 047,50 € au BTP CFA Manche,

- . 1 350 € au BTP CFA Calvados ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-474

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins, contrats aidés, adultes relais et emplois jeunes

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, MM. GODEFROY, MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), Mme ANNE, M. CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 6 abstentions (M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS) pour ce qui concerne le dossier 10JAETP « Formation des emplois tremplins »,

- d'affecter sur l'AESUB « formation dans les entreprises et les associations » de 2 072 300 €, votée en 2010, un montant global de 9 083,21 € au titre des dossiers suivants :

- 3 898,75 € au titre du dossier 10JAETP « Formation des emplois tremplins »,
- 5 184,46 € au titre du dossier 10JAFCA « Formation des Contrats Aidés » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 9 083,21 €, réparti comme suit :

- 3 898,75 € pour les emplois-tremplins, conformément à l'annexe 1,
- 5 184,46 € pour la formation des contrats aidés, conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-475

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Aide au reclassement » « Formation des actifs et des salariés »

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, MM. GODEFROY, MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), Mme ANNE, M. CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 072 300 € votée en 2010, les montants suivants :

- 213 642 € pour le programme « Formation des actifs » réparti comme suit :
 - . 24 714 € au titre du sous-dossier 10JCRTE « Création Reprise Transmission d'Entreprises »,
 - . 10 000 € au titre du sous-dossier 10JFCE « Formation des chefs d'entreprise »,

- 178 928 € au titre du sous-dossier 10JFSAL « Formation des salariés »,

- 108 309 € pour le programme « Aide au reclassement » réparti comme suit :
 - . 48 604 € au titre du sous-dossier 10JCTPCRP,
 - . 59 705 € au titre du sous-dossier 10JSYND,

- sur l'AE « Accompagner les mutations économiques - CPER » de 10 900 000 € votée dans le cadre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013, un montant de 3 200 € au titre du dossier CP5J311ENT « accompagner les entreprises – créations/reprise » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre du programme « Formation des actifs »,

- 24 714 € à l'Université de Caen,
 - 10 000 € à FOGEFOR,
 - 128 928 € à la Chambre Régionale de l'Agriculture,
 - 50 000 € à l'ARDEFA,

- * au titre du programme « Aide au reclassement » conformément à l'annexe jointe,

Aux organisations syndicales

- 9 546 € à la CFTC
- 18 792 € à la CFDT
- 16 445 € à FO
- 7 738 € au CFT/CGC
- 7 184 € à l'UNSA

Au titre du dispositif des salariés licenciés

- 21 255 € à l'AFPA de Caen,
- 5 166 € à Musique Expérience
- 684 € au GRETA des Estuaires
- 1 507 € à la MFR La Bagotière
- 658 € à l'AIFCC de Caen
- 1 800 € à CMA de la Sarthe
- 442 € à Forget Alençon
- 171 € à l'EURL La Cense
- 7 311 € à l'AFTEC
- 9 610 € au CFPPA de la Creuse

Au titre du programme « Accompagnement des mutations économiques »

- 3 200 € à Thyssenkrupp ;

- d'imputer la somme de 89 052 € concernant des actions de formation pour les salariés licenciés économiques réalisées par des centres AFPA de Basse-Normandie sur les marchés attribués pour 2010 à l'AFPA ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-476

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : Engagement de Développement des Emplois et des Compétences (EDEC) – Chantier EPR - Cherbourg

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, MM. GODEFROY, MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), Mme ANNE, M. CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les objectifs, les principes et les modalités de mise en œuvre de l'accord-cadre EDEC Chantier de l'EPR Flamanville pour une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territoriale ;

- d'autoriser le Président :

- à signer l'accord-cadre correspondant, joint en annexe,
- à désigner un élu de la Région qui siègera aux comités de pilotage,
- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-477

sur les marchés de la formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, MM. GODEFROY, MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), Mme ANNE, M. CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 4 740 000 € votée en 2010, un montant de 80 € au titre du dossier 10JAGRI « Programme Installation en agriculture » ;

- d'affecter :

- sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 80 153 500 € votée en 2010, un montant global de 895 558,23 € au titre du dossier 10JCFO « Programme Qualifiant – Chèque-formation » ;

- d'approuver le montant des crédits FSE dans le cadre du programme « Compétitivité Régionale et emploi » pour 2007-2013, à hauteur de 362 844,62 € au titre de la mesure 221 « Actions de Formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes »

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'ASP, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques de formations décrites en annexe 1 et 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-478

sur les aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, MM. GODEFROY, MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), Mme ANNE, M. CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 5 620 748 € votée en 2010, un montant de 89 808 € au titre du dossier 10CEXPORF « Soutien à l'export » ;

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 13 716 726 € votée en 2010, les montants suivants :

- . 100 000 € au titre du dossier 10CCREAENI « Soutien à la création d'entreprises »,

- . 911 000 € au titre du dossier 10CINVINDI « Soutien à l'investissement industriel »,

- sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 5 620 748 € votée en 2010, les montants suivants :

- . 1 037 000 € au titre du dossier 10CINVINDI « Soutien à l'investissement immatériel industriel »,

- . 186 450 € au titre du dossier 10CEXPORF « Soutien à l'export » ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- 100 000 € en subvention, pour 1 bénéficiaire, au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,

- 161 000 € en avance remboursable, pour 2 bénéficiaires, au titre de l'ARE, conformément aux annexes 2 et 2 bis,

- 500 000 € en prêt à taux nul, à la SAS BFC (Buhler Fontaine Conditionnement), au titre de la mesure exceptionnelle en faveur des entreprises en difficulté face à la crise,

- 250 000 € en avance remboursable, à la Société GB4P, au titre du soutien à la mise en œuvre de Partenariats Publics Privés de Proximité (PPPP),

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

- 440 000 € en subvention, à la SASU GRAVITY NEARSHORE, au titre du soutien aux Grands Projets (emplois)

- 597 000 € en subvention, à la SA LA NORMANDISE, au titre du soutien aux Grands Projets (emplois),

- 96 650 € en subvention, pour 1 bénéficiaire au titre du FRAEX individuel, conformément à l'annexe 3,

- 89 800 € en subvention, à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, dans le cadre de la mise en œuvre du programme ENVOL EXPORT ;

- de prendre acte des aides accordées via la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, au titre du dispositif « Accès aux marchés », figurant dans les tableaux joints en annexes 4 et 4 bis ;

- d'accorder au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, les garanties sollicitées sur le prêt de l'entreprise figurant en annexe 5 ;

- de proroger jusqu'au 31 décembre 2010, le délai de production par la SAS MAGNETI MARELLI MOTOPROPULSION à Argentan, des pièces justificatives permettant la clôture de la convention signée dans le cadre du site d'Argentan 2005-2007 ; un avenant à la convention ARE d'un montant de 700 000 € dont elle a bénéficié par délibération n° 09-730 du 23 octobre 2009 formalisera ce report ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-479

sur le développement économique : marché de certification ISO 9001 version 2008 et suivi

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, MM. GODEFROY, MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), Mme ANNE, M. CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 5 620 748 € votée en 2010, un montant de 12 000 € au titre du dossier 10CDDQUALF « Management, qualité et développement durable pour la certification ISO 9001 – Version 2008 de la DIRET et son suivi » en considération de la révision annuelle des prix et de l'intervention supplémentaire possible ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-480

**sur le développement économique : bassins en difficulté – mesures en faveur de
Moulinex – Réduction de l'Autorisation de Programme CAMOU « Mesures en faveur
de Moulinex » ouverte en 2002**

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY,
MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD,
MM. GODEFROY, MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD,
Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT,
MM. TOURRET, SODINI (pouvoir à M. GODEFROY), Mme ANNE, M. CHATELAIS,
Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE,
M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP CAMOU « Mesures en faveur de Moulinex » de 14 890 458,83 € votée en 2002, un montant de 3 607 512,07 € sur le dossier EMOUL2 « Garantie Moulinex » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-481

sur le développement économique : bassins en difficulté – Fonds de Renouveau Immobilier – Communauté de Communes du Pays du Camembert – Les ateliers relais du Sap

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI, GODEFROY, Mme ANNE, M. CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 6 170 000 € votée en 2010, un montant de 145 180,52 € sur le dossier 10CBASSIN « Bassins en difficulté » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre du Fonds de Renouvellement Immobilier, une subvention de 145 180,52 € à la Communauté de Communes du Pays du Camembert, pour le soutien à la création de deux ateliers relais dans la zone artisanale du Sap, soit 28,33 % d'une dépense éligible de 512 501,65 € HT ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-482

sur le développement économique : protocole d'accord du projet MoBEMo

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI, GODEFROY, Mme ANNE, M. CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'accord de protocole du projet MoBEMo porté par la Société GEMALTO et labellisé par le pôle de compétitivité « Transactions Electroniques Sécurisées », joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-483

sur le développement économique : stratégie régionale de l'intelligence économique – soutien aux pôles et filières – soutien à l'étude stratégique de la F2N de positionnement de la filière nautique normande dans le cadre du Schéma Régional d'Intelligence Economique

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI, GODEFROY, Mme ANNE, M. CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Stratégie de l'innovation et de la compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un montant de 12 770 € sur le dossier CP5C212000 « Soutien aux pôles et filières » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 12 770 € à l'Association Filière Nautique Normande (F2N), pour le soutien à la mise en place d'une étude stratégique de positionnement dans le cadre du Schéma Régional d'Intelligence Economique (SRIE), soit 24 % du budget prévisionnel ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- en l'absence de clause conventionnelle, dans le cas où le montant de la dépense réelle serait inférieure à la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera calculée au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-484

**sur l'économie sociale et solidaire : aide ESS complémentaire à la mesure microprojets
associatifs FSE 4-23 – Association tri tout solidaire (Coutances – 50)**

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI, GODEFROY, Mme ANNE, M. CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2010, un montant de 3 450 € au titre du dossier 10CENTRSOF « Aides aux entreprises sociales AE » - sous dossier « Aide ESS complémentaire – mesures 4.2.3. FSE AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 3 450 € à l'Association TRI TOUT SOLIDAIRE du Pays de Coutances, soit 15 % de la dépense prévisionnelle, conformément au règlement « soutien à l'expérimentation en lien avec la mesure 4.2.3 » voté lors de l'Assemblée Plénière du 20 juin 2008 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- dans le cas où le montant de la dépense réelle serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-485

sur l'économie sociale et solidaire : appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets »

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI, GODEFROY, Mme ANNE, M. CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'appliquer la procédure de suspension du soutien de la Région, pour le projet de groupement porteurs d'idée /accompagnateur suivant :

- pour une durée de 6 mois, soit du 1^{er} décembre 2009 au 3 mai 2010, Mme Muriel HEUZE, Chef de file du groupe porteur de l'idée consistant à contribuer à la réduction des déchets sur le territoire de Saint-Michel-des-Loups (Manche), par la sensibilisation des habitants, la communication sur les matériaux recyclables et par une autre approche de l'objet en tant que déchet et accompagné par l'AFIP Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-486

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : Fonds Régional de Recherche et d'Innovation

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI, GODEFROY, Mme ANNE, M. CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 1 290 000 € votée pour 2010, les montants suivants :

- . 374 000 € au titre du dossier 10RNATPARI « Cofinancement de projets nationaux et partenariats »,

- . 4 010 € au titre du dossier 10RPIOSEOI « Soutien à la recherche privée »,

- sur l'AESUB « Fonds de recherche et d'innovation » de 8 283 866 € votée pour 2010, les montants suivants :

- . 6 620 € au titre du dossier 10REURINTF « Cofinancement de projets européens et collaborations internationales »,

- . 704 924 € au titre du dossier 10RNATPARF « Cofinancement de projets nationaux et partenariats »,

- . 1 278 778 € au titre du dossier 10RALLDOCF « Allocations doctorales »,

- . 1 150,15 € au titre du dossier 10RDIFFUF « Soutien à la diffusion de la culture scientifique et valorisation des recherches »,

- . 55 990 € au titre du dossier 10RPIOSEOF « Soutien à la recherche privée » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

→ **sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

* au titre du cofinancement de projets nationaux et partenariats

- 374 000 € aux organismes figurant en annexe 1,

* au titre du soutien à la recherche privée

- 4 010 € à deux entreprises, pour leur projet d'innovation, conformément à l'annexe 5,

→ **sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

* au titre du cofinancement de projets européens et collaborations internationales

- 825 € au CHU de Caen, pour le déplacement à Bruxelles de deux chercheurs,

- 1 765 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le cofinancement du projet INTERREG IV A – CHRONEXPO,

- 4 030 € au CNRS, pour la participation de 4 chercheurs du CRISMAT, aux Gordon Research Conferences,

* au titre du cofinancement de projets nationaux et partenariats

- 704 924 € aux organismes figurant en annexe 1, pour le cofinancement de projets nationaux,

* au titre des allocations doctorales

- 852 386 € aux organismes figurant en annexe 2, pour le cofinancement des allocations doctorales,

- 426 392 € aux organismes figurant en annexe 3, pour le financement à 100 % des allocations doctorales,

* au titre du soutien à la diffusion de la culture scientifique et valorisation des recherches

- 1 150,15 € aux organismes figurant en annexe 4, pour le soutien aux déplacements des lycéens vers des manifestations de culture scientifique,

* au titre du soutien à la recherche privée, conformément à l'annexe 5

- 37 990 € à 3 entreprises, pour leurs projets d'innovation,

- 18 000 € à M. FALL, pour son projet d'innovation ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 1 200 € à M. Per BRANZEN, pour ses frais de déplacement, restauration, hébergement, en vue de sa participation à la réunion du CCRRI le 1^{er} juillet 2010,

• de modifier la délibération n° 10-121 du 5 mars 2010 comme suit :

- de prendre en compte la date du 15 octobre 2010 au lieu du 1^{er} octobre 2010, pour le colloque « Loi de sauvegarde des entreprises : risques et responsabilités en droit des procédures collectives » ;

• d'effectuer le remboursement sur présentation de factures, au vu de la délibération, aux bénéficiaires suivants :

- du CHU de Caen, pour le déplacement à Bruxelles de deux chercheurs,

- du CNRS, pour la participation de 4 chercheurs du CRISMAT aux Gordon Research Conferences,

- de M. Per BRANZEN, pour ses frais de déplacement, restauration, hébergement en vue de sa participation à la réunion du CCRRI, le 1^{er} juillet 2010,

- aux lycées figurant en annexe 4 ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour la prise en compte des dépenses :

- du CHU de Caen, pour le déplacement à Bruxelles de deux chercheurs,

- du CNRS, pour la participation de 4 chercheurs du CRISMAT aux Gordon Research Conferences,

- de M. Per BRANZEN, pour ses frais de déplacement, restauration, hébergement en vue de sa participation à la réunion du CCRRI, le 1^{er} juillet 2010,

- des organismes figurant en annexe 1, pour les subventions d'équipement dans le cadre du cofinancement de projets nationaux ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention d'application pour le soutien à l'innovation, joint en annexe 6,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 10-487

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

- - - - -

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANÇOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI, GODEFROY, Mme ANNE, M. CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APCPER « Fonds de recherche et d'innovation – Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 11 587 500 € votée en 2008 et modifiée en 2010, un montant de 8 018 € au titre du dossier CP5R1221SI « Projet STIC »,

- sur l'AECPER « Fonds de recherche et d'innovation - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 5 587 500 € votée en 2008 et modifiée en 2010, un montant de 8 000 € au titre du dossier CP5R1221SF « Projet STIC » ;

- d'attribuer, au titre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, les aides suivantes :

* à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le projet R25_p6 STIC et sécurité :

- 8 018 € sur le chapitre 909 du Budget de la Région,

- 8 000 € sur le chapitre 939 du Budget de la Région ;

- modifier la délibération n° 10-122 du 5 mars 2010 comme suit :

- de prendre en compte les montants corrigés figurant dans le tableau joint en annexe, concernant le projet R25_p2 ICORE ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-488

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : SPIRAL 2

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI, GODEFROY, Mme ANNE, M. CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Spiral 2 » de 7 990 000 € votée en 2010, un montant de 7 990 000 € au titre du dossier 10RRASP « Spiral 2 » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 7 990 000 € au GIE GANIL ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 4 à la convention n° 06p01569 relatif à la participation régionale au projet SPIRAL 2 pour 2010 avec le GIE GANIL, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-489

sur la désignation d'une représentante du Conseil Régional au sein d'organismes extérieurs

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI, GODEFROY, Mme ANNE, M. CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• **de procéder** à la désignation de Madame Brigitte LUYPAERT, en remplacement de M. NURY, démissionnaire, au sein du Conseil Régional, dans les organismes suivants :

AGRICULTURE	Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers de Basse-Normandie (<i>représentante</i>)
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Commission Départementale de la Présence Postale Territoriale de l'Orne (<i>suppléante</i>)
CULTURE COOPERATION DECENTRALISEE DROITS DE L'HOMME	Association « Musique en Normandie » (<i>titulaire</i>)
ENVIRONNEMENT	- Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (Collège des Régions) (<i>représentante</i>) - Comité Syndical du Parc Naturel Régional Normandie-Maine (<i>titulaire</i>)

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-490

sur le remplacement d'un membre au sein de la Commission n° 3 « Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture »

Réunion du VENDREDI 25 JUIN 2010

Réunie le vendredi 25 juin 2010, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mme FÉRET, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, M. MARIE, Mme LOWY, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, M. AUGIER, Mme GAUGAIN, M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS (pouvoir à M. BEAUVAIS), Mme GOBERT, MM. TOURRET, SODINI, GODEFROY, Mme ANNE, M. CHATELAIS, Mmes BESNARD (pouvoir à Mme FÉRET), COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre acte du remplacement de M. NURY, démissionnaire, par Mme LUYPAERT, au sein de la Commission n° 3 « Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture ».

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR